

**JOURNÉES
DE LA REFOUNDATION
DE L'ÉCOLE
DE LA RÉPUBLIQUE**
2 & 3 MAI 2016



COMMENT ILS CHANGENT L'ÉCOLE



**FORMATION
DES
ENSEIGNANTS**

P. 4

DOSSIER



**ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

P. 20



**PRIORITÉ
AU PRIMAIRE**

P. 12 - 14





La Refondation de l'École de la République, engagée dès l'été 2012, s'inscrit dans le temps long de l'action publique depuis la concertation initiale de tous les acteurs de l'éducation et l'adoption de la loi de programmation et d'orientation en juillet 2013, jusqu'à sa mise en œuvre progressive sur l'ensemble du territoire national et dans l'ensemble de ses dimensions, du rétablissement de la formation initiale des enseignants jusqu'à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, en passant, bien sûr, par les nouvelles orientations pédagogiques et éducatives.

Ce temps long a d'abord été celui de la consultation, du dialogue et de la co-construction avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Il est maintenant celui de la mise en œuvre concrète de la refondation sur le terrain, dans les écoles et les établissements scolaires, au plus près du quotidien des personnels, des familles et des acteurs de chaque territoire. L'enjeu est la conduite d'une transformation en profondeur de notre système éducatif, pour plus d'efficacité, plus de justice et une exigence toujours plus grande, au service de la réussite de tous les élèves. Près de trois années après l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République au Parlement, le moment était venu de se rassembler à nouveau autour d'un point d'étape collectif.

Il nous permet à la fois de renouer avec l'esprit collaboratif et participatif de la concertation, d'établir un diagnostic partagé de ce qui a été fait et de ce qu'il reste à faire, et de nous projeter ensemble dans les enjeux des prochains mois. Le moment était venu, aussi, de rappeler le sens et la cohérence de l'action menée par celles et ceux qui changent l'École chaque jour.

Tels sont les objectifs de ces deux Journées de la Refondation de l'École de la République. Tel est le sens du magazine que vous tenez entre vos mains, fait de portraits et de témoignages de ceux qui font et changent l'École aujourd'hui.

Je souhaite, enfin, que les Journées de la Refondation de l'École de la République permettent à un nombre toujours plus grand de citoyens de comprendre les grands enjeux éducatifs de notre temps, et de s'impliquer dans la vie éducative de notre pays, dans le respect et la promotion toujours plus vive des valeurs de la République. Parce que l'École de la République, hier comme aujourd'hui, est notre bien commun, nous devons faire en sorte qu'elle soit un enjeu pleinement partagé par chacun de nos concitoyens.

Bonne lecture à vous !

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

4

FORMATION DES ENSEIGNANTS

- Des enseignants bien formés pour la réussite de tous les élèves 4

7

CRÉATIONS D'EMPLOIS

- ★ Carte de l'évolution 2013-2016 des effectifs d'élèves et des moyens d'enseignement 7

8

ÉVALUATION

- Les évaluations du système scolaire 8

12

NOUVEAUX PROGRAMMES

- La refonte des programmes de l'école maternelle et de la scolarité obligatoire, un chantier essentiel 12

14

RYTHMES SCOLAIRES

- De nouveaux rythmes pour mieux apprendre 14

18

COÉDUCATION

- La coéducation au service de la réussite de tous les élèves 18
- 🔍 Le statut du parent délégué 19

20

DOSSIER : ÉDUCATION PRIORITAIRE

- L'éducation prioritaire au cœur des enjeux de la Refondation 21
- De la « conduite accompagnée » à l'autonomie, reportage au collège Louis Pasteur à Graulhet 23
- « Porter une équipe cohérente », témoignage de Laurent Wajnberg, principal du collège Georges Rouaut, Paris 24
- L'école dès deux ans, un reportage à l'école maternelle Anne Frank d'Argenteuil 24
- ★ Carte de l'éducation prioritaire par académie 26
- Maîtresse ! Y'a un deuxième maître dans la classe, reportage dans les écoles de Persan, Val d'Oise 27

28

INNOVATION

- Des démarches innovantes : lauréats 2016 28

30

PLAN NUMÉRIQUE

- Une école mieux connectée 30
- Diversifier au maximum les usages et innover, témoignage de Jérôme Lagaillarde, professeur de lettres au collège Georges Méliès, Paris 32
- ★ Carte des écoles et collèges numériques 33

34

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

- L'apprentissage de la citoyenneté 34
- Paroles de réservistes 35
- L'éducation populaire au service de l'apprentissage de la citoyenneté, par Didier Jacquemain, président du Collectif des associations partenaires de l'École 36

38

ÉCOLE INCLUSIVE

- Inclure, coopérer, refonder par José Puig, inspecteur d'académie, directeur de INSHEA 38
- Accueillir le médico-social à l'école par Julie Maire, enseignante spécialisée à l'unité d'enseignement maternelle de Rouen 39

40

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

- Lutter contre le décrochage scolaire 40

45

BAC PROFESSIONNEL

- Le bac pro a 30 ans 45
- Les lauréats du concours photo : Vive le bac pro ! 46

48

GRANDE PAUVRETÉ

- Grande pauvreté et réussite scolaire 48
- Permettre la réussite de tous les élèves, témoignage de Marie-Aleth Gard, vice-présidente d'ATD Quart Monde 49

50

RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

- Renforcer le lien éducation-économie 50
- ★ Carte nationale des Campus des métiers et des qualifications 53

54

ANNÉE DU SPORT

- L'année du sport 2015-2016 de l'école à l'université 54

56

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Arts et culture à l'École de la République 56

58

MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- La modernisation des métiers de l'éducation nationale 58
- Les principales mesures prises par groupe de travail métier 59

60

REGARDS

- « Ne plus considérer l'École depuis son sommet mais à partir de sa base. » par Claude Lelièvre, historien de l'éducation. 60



DES ENSEIGNANTS BIEN FORMÉS POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Les progrès d'un élève dépendent de manière significative de la qualité de ses enseignants et donc de la qualité de la formation reçue par le professeur auquel il est confié. Afin de préparer au mieux les enseignants en devenir et de les former tout au long de leur carrière, des écoles spécifiques ont été créées en 2013 : les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe).

UNE FORMATION À FORTE DIMENSION PROFESSIONNELLE RECONNUE PAR UN DIPLÔME DE MASTER

Au sein de l'université, les Espe forment tous les enseignants à leur futur métier. Cette formation, en alternance, qui intervient,

après la réussite au concours de recrutement, comporte une forte dimension professionnelle et permet une entrée progressive dans le métier. Elle combine, d'une part, des savoirs théoriques et pratiques fortement articulés les uns avec les autres, et d'autre part, des périodes de stages en école ou en établisse-

ment. Elle se déroule sur deux ans après la licence et est validée par un diplôme de master : le master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (Meef).

Les 32 Espe de métropole et d'Outre-mer accueillent des publics multiples : étudiants, lauréats des concours de l'enseignement, enseignants en poste, professionnels en reconversion. Ces publics sont pris en charge par des formateurs : enseignants-chercheurs, enseignants des premier et second degrés, maîtres formateurs, inspecteurs, représentants d'associations partenaires de l'École...

UNE OFFRE DE FORMATION ADAPTÉE AUX ÉVOLUTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Depuis la création des Espe, la formation dispensée s'enrichit. À titre d'exemple, afin de mieux former les futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation sur la transmission des valeurs de la République, les Espe font une place prioritaire, dans le tronc commun, aux apprentissages fondamentaux sur la laïcité, à l'animation des débats et aux usages des médias.

Les Espe sont également engagées, toujours plus activement, dans la formation des enseignants au et par le numérique afin qu'ils anticipent au mieux l'évolution des nouvelles technologies.

Porteuses de la Refondation pédagogique, les Espe participent enfin à la recherche sur l'éducation et assurent le développement et la promotion de méthodes pédagogiques innovantes.

Trois questions à Stanislas Hommet



directeur de l'Espe de l'académie de Caen

QUELS DÉFIS AVEZ-VOUS DÛ RELEVER POUR CONCEVOIR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE) ?

Notre premier défi a été d'intégrer à une formation professionnelle universitaire la participation et la co-intervention de personnels de l'éducation nationale. Co-conception, co-intervention et évaluation conjointe sont les forces de cette alternance qui intègre aussi bien l'établissement d'exercice comme lieu de formation, que l'Espe comme lieu d'exercice. L'accompagnement et le suivi individualisé des étudiants-stagiaires sont également au centre du dispositif de formation. Chacun bénéficie d'un double accompagnement : l'un réalisé depuis l'établissement par un tuteur de l'éducation nationale, l'autre à l'université par un tuteur Espe. Le suivi individualisé est rythmé par des visites dans l'établissement, auxquelles contribuent les deux tuteurs qui provoquent le positionnement du stagiaire par rapport au référentiel de formation tout en soutenant l'engagement professionnel du débutant. Le caractère structurant d'un mémoire de recherche à visée professionnalisante assure la cohérence de la formation en s'appuyant sur des méthodologies de recherche pour questionner, mettre en place, tester, analyser, évaluer, faire évoluer des pratiques.

Le second défi a été de créer du lien entre recherche et formation. Nous nous sommes ainsi rapprochés très rapidement du conseiller académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (Cardie) pour la mise en place de groupes recherche développement. Évaluation de la mise en œuvre

de la réforme des rythmes scolaires dans l'académie, projet réseau d'éducation prioritaire + (REP+) mais aussi participation au projet européen Erasmus+... autant d'exemples de la richesse d'une recherche en Espe irriguant la formation.

COMMENT S'EST IMPLANTÉE L'ESPE DANS LES TERRITOIRES ?

L'Espe de l'académie de Caen est devenue un partenaire incontournable des collectivités territoriales engagées dans des projets éducatifs en deux ans. Elle a formé plus de 200 animateurs du temps périscolaire aux gestes professionnels nécessaires dans le cadre des travaux d'activités périscolaires (Tap), participé à la semaine des loisirs éducatifs en mars 2016 dans le département de la Manche, accompagné la région dans le classement Unesco des plages du débarquement. Notre école est devenue un partenaire éducatif garantissant expertise scientifique et ingénierie de formation.

1385
étudiants ont
choisi l'Espe
contre 700
en 2013

QUEL ÉTAT D'ESPRIT FAUT-IL CONSERVER POUR GARANTIR LE SUCCÈS ?

Éduquer, échanger, exprimer. Trois mots clés d'une politique d'ouverture de l'École pour permettre les rencontres entre étudiants et partenaires éducatifs. Nous avons par exemple expérimenté récemment la *coding school* dans le cadre du défi du développement numérique. Elle a permis de former nos étudiants au codage, projet leur permettant de participer à la cohésion. Ainsi, 1385 étudiants ont choisi l'Espe en 2015 contre 700 en 2013. ■

Trois questions à Antoine Primerose



directeur de l'Espe de Guyane

QUELLE EST LA PLACE DE L'ESPE DANS LA NOUVELLE UNIVERSITÉ DE GUYANE ?

Les besoins en formation d'enseignants de l'académie de Guyane sont énormes et sont bien pris en compte dans le projet de contrat quinquennal de développement de l'université qui veut répondre aux besoins du territoire.

Cette ambition place l'Espe dans une position incontournable pour porter la mission stratégique qui incombe dorénavant à l'université. Les enjeux de formation et de recherche autour des problématiques d'interculturalité, de plurilinguisme, de cohésion sociale et d'éducation sont importants, et l'Espe a une responsabilité pédagogique et scientifique à assumer sur ces questions.

Nous fondons beaucoup d'espoir sur l'éducation et la formation des jeunes, pour accroître le vivier de cadres nécessaire pour accompagner le développement économique et le progrès social.

QUEL EST LE PREMIER BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE FORMATION EN ALTERNANCE ?

Nous avons en effet choisi d'expérimenter la formation en alternance en master 1. Le dispositif a été mis en place sur tous les parcours du second degré et le parcours CPE. En effet, l'académie de Guyane souffre d'un déficit de titulaires dans le secondaire avec 30 % de contractuels. Cette campagne

L'Espe a une responsabilité pédagogique et scientifique

a permis d'attirer plus de candidats dans les parcours de master Meef préparant à l'un des métiers d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation. Ainsi l'Espe a eu une croissance de ses effectifs de plus de 50 % sur ces parcours. Globalement, les étudiants sont très impliqués dans leur formation avec de bons résultats.

Ce dispositif permet de traiter de façon très concrète les inégalités qui peuvent exister entre les académies eu égard au vivier de candidats et en fonction des besoins des territoires.

COMMENT PEUT-ON RECONSTITUER UN VIVIER SUR UN TERRITOIRE SPÉCIFIQUE COMME CELUI DE LA GUYANE ?

Tout d'abord, il ne s'agit pas de reconstituer, mais bien de constituer un vivier puisque nous devons recruter davantage d'enseignants pour compenser le déficit entre entrants et sortants. La piste de partenariats avec des Espe de métropole ou des Antilles est envisageable, voire celle d'un deuxième concours. En effet, cela permettrait de répondre en partie au problème, car la vraie difficulté demeure l'attractivité de notre académie qui présente un fort *turn-over*. Le projet universitaire, notamment son offre de formation, doit se construire massivement autour d'un axe stratégique visant à produire un vivier conséquent d'étudiants, pouvant accéder aux métiers de l'éducation et de la formation. ■

ÉVOLUTION 2013-2016 DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES ET DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT POUR LES 1^{ER} ET 2ND DEGRÉS PUBLICS RÉPARTITION PAR ACADÉMIE

Variation totale du nombre d'élèves

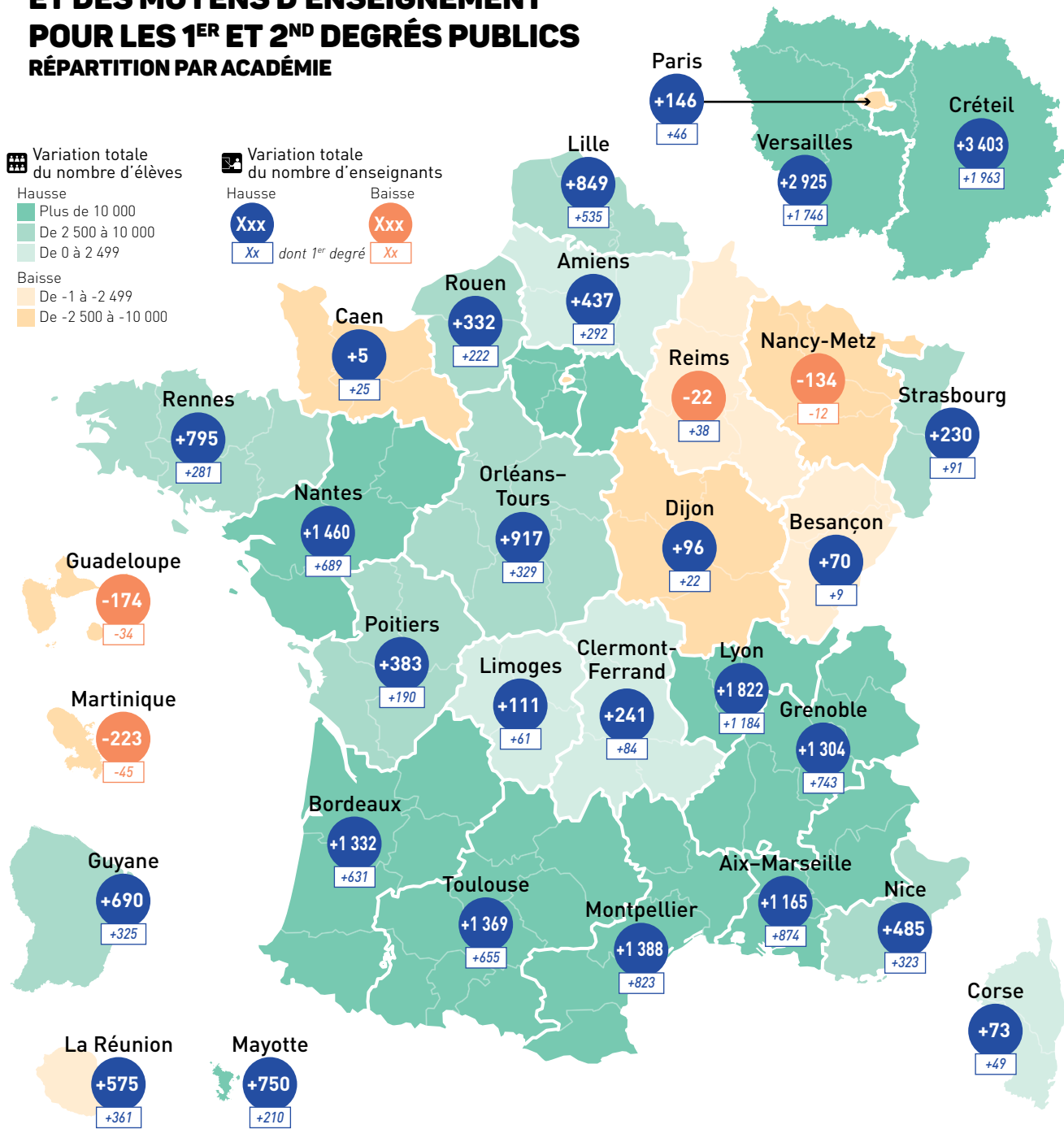
Hausse
 Plus de 10 000
 De 2 500 à 10 000
 De 0 à 2 499

Baisse
 De -1 à -2 499
 De -2 500 à -10 000

Variation totale du nombre d'enseignants

Hausse
 Xxx
 Xx dont 1^{er} degré

Baisse
 Xxx
 Xx





LES ÉVALUATIONS DU SYSTÈME SCOLAIRE

Développées au ministère dès la fin des années 1970, les enquêtes portant sur l'évaluation des acquis des élèves, appelées aussi évaluations standardisées à grande échelle, se sont multipliées depuis le début des années 2000. Leur objectif principal est de rendre compte de résultats au-delà du niveau individuel, en l'occurrence aux niveaux national et international.

La mise en œuvre de politiques éducatives se réfère aujourd'hui systématiquement aux évaluations du système éducatif, en particulier aux évaluations internationales qui, derrière la diffusion de palmarès globalisants, four-

nissent un éclairage important sur les forces et les faiblesses des systèmes éducatifs. Ces programmes d'enquête vouent une attention particulière aux comparaisons temporelles, afin de pouvoir juger des progrès réalisés par les systèmes éducatifs et de les rapprocher de caractéristiques structurelles, sociales, éducatives, etc.

Nous présentons ci-dessous les principaux dispositifs d'évaluation, nationaux et internationaux, mis en œuvre en France depuis une quinzaine d'années.

CEDRE (Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon)

Le dispositif Cedre, mis en place en 2003, évalue selon une périodicité de 6 ans, ramenée aujourd'hui à 5 ans, les acquis des élèves de fin d'école primaire et de fin de collège au regard des attendus spécifiés dans les programmes

scolaires et permet le suivi de leur évolution. Les performances des élèves sont mises en relation avec diverses caractéristiques contextuelles et personnelles des élèves. Chaque année du cycle, un domaine différent est évalué : maîtrise de la langue française (2003-2009-2015), langues étrangères (2004-2010-2016), histoire-géographie et éducation civique (2006-2012-2017), sciences (2007-2013-2018) et mathématiques (2008-2014-2019). Ainsi, depuis 2009, des comparaisons temporelles peuvent être effectuées chaque année pour un domaine particulier. À l'école primaire, les résultats des dernières évaluations ont montré une relative stabilité des performances des élèves avec toutefois, pour les mathématiques, un accroissement du nombre d'élèves peu performants. En revanche les résultats en langues (anglais et allemand) se sont très nettement améliorés. En fin de collège, hormis en sciences, on observe une baisse générale accompagnée d'une hausse d'un tiers du pourcentage d'élèves en difficulté.

Un éclairage sur les forces et faiblesses des systèmes éducatifs

LEC (Lire-écrire-compter)

Alors que les évaluations développées récemment ont été conçues de manière à assurer la comparaison diachronique, certains dispositifs proposent des comparaisons *ex post* de plus long terme, comme LEC. Cette enquête, réalisée tous les dix ans depuis 1987, évalue les compétences des élèves de fin d'école primaire dans les domaines essentiels dont la maîtrise est nécessaire pour suivre avec profit une scolarité secondaire : compréhension de l'écrit, orthographe, écriture et calcul. Les résultats observés indiquent une détérioration des performances de 1987 à 2007 ainsi qu'un creusement des inégalités sociales face aux apprentissages.

PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)

Commencée l'année 2000, cette enquête, organisée par l'Organisation de coopération et de déve-

loppement économiques (OCDE) tous les 3 ans, a été suivie en 2015 par plus de 70 pays et 500 000 élèves de 15 ans, quel que soit leur niveau de scolarisation. Plus de 80 pays seront concernés en 2018. Basé sur un cycle de 9 ans, ce programme évalue trois domaines principaux. Chaque année d'enquête, un des trois domaines est privilégié, successivement la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et les sciences. Des questionnaires de contexte investiguent une multiplicité de caractéristiques des élèves et des établissements qui sont mises en relation avec les performances des élèves. En 2015, la culture scientifique était le domaine principalement étudié. Les résultats en seront connus en décembre 2016.

Pour la France, les résultats de l'échantillon de 5 700 élèves de l'enquête 2012, principalement en mathématiques, ont montré un recul des acquis et une augmentation des écarts de performances entre les élèves. La proportion d'élèves en difficulté a augmenté d'un tiers entre 2003 et 2012. D'autre part, on observe une augmentation des inégalités de performances liées aux origines socio-économiques et culturelles des familles.

TIMSS (Trends in International Mathematics and Sciences Study)

Depuis 1995, l'étude internationale TIMSS vise, tous les quatre ans, à mesurer les performances en mathématiques et sciences des élèves à la fin de leur quatrième année et huitième année de scolarité obligatoire dans plus d'une cinquantaine de pays. En outre, une enquête en terminale scientifique, portant sur les mathématiques et les sciences physiques a eu lieu en 1995, 2008 et 2015. Sa réalisation est coordonnée par l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA). La France a participé pour la première fois à cette étude en 1995 aux niveaux de 4^e et terminale. Elle a participé à nouveau en 2015 en CM1 et terminale. Les résultats en seront connus fin novembre 2016.

Trois questions à Fabienne Rosenwald



directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE ?

La direction est responsable du système d'information statistique du ministère chargé de l'éducation nationale. Elle conçoit et met à disposition des acteurs du monde de l'éducation un ensemble d'outils de pilotage et d'aide à la décision. Elle produit ainsi des statistiques faisant régulièrement l'état des lieux du système éducatif tant au niveau national que territorial, elle met au point des indicateurs qui en mesurent la performance, élabore des prévisions à court et moyen termes.

La Depp rend compte de l'état du système d'éducation et de formation au moyen d'études qu'elle mène ou qu'elle engage avec des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche. Elle participe aux projets européens et internationaux destinés à comparer les modes de fonctionnement et les performances des différents systèmes éducatifs. Ce faisant, elle contribue à l'évaluation des politiques conduites par le ministère, alimente et éclaire le débat public sur l'éducation et la formation.

Les axes structurants de son programme de travail sont la connaissance des parcours des élèves et de leurs acquis en les abordant

sous l'angle des inégalités de situations et de ressources, le suivi des réformes en cours pour fournir des éléments concourant à leur évaluation, en lien avec les chercheurs, l'analyse des dynamiques à l'œuvre dans les transformations du système éducatif, en s'appuyant sur des constats et analyses territoriales et historiques, etc.

QUE MESURERONT LES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS D'ÉLÈVES PUBLIÉS EN 2016 ?

En juin, comme chaque année, la Depp publiera les résultats du dispositif Cedre de 2015, dispositif qui évalue les acquis des élèves de fin d'école primaire et de fin de collège au regard des attendus spécifiés dans les programmes scolaires et permet le suivi de leur évolution. Chaque année du cycle, un domaine différent est évalué et en 2015, il s'agissait de la maîtrise de la langue française, comme en 2003 et 2009.

En novembre 2016, la Depp publiera les résultats de l'étude internationale TIMSS 2015 qui vise, tous les quatre ans, à mesurer les performances en mathématiques et sciences des élèves à la fin de leur quatrième année et huitième année de scolarité obligatoire dans plus d'une cinquantaine de pays. En outre, une enquête en terminale scientifique, portant sur les mathématiques et les sciences physiques

*La Depp
éclaire le
débat public sur
l'éducation et la
formation*

a eu lieu en 1995, 2008 et 2015. Sa réalisation est coordonnée par l'IEA. La France a participé pour la première fois à cette étude en 1995 au niveaux 4^e et terminale. Elle a participé à nouveau en 2015 en CM1 et terminale.

Enfin, en décembre 2016 la Depp publiera les résultats de l'enquête internationale Pisa 2015, organisée par l'OCDE. Chaque année d'enquête, un des domaines est majeur, successivement la compréhension de l'écrit, la culture mathématique et les sciences. Des questionnaires de contexte investiguent une multiplicité de caractéristiques des élèves et des établissements qui sont mises en relation avec les performances des élèves. En 2015, la culture scientifique était le domaine principalement étudié.

QUELLES SONT LES PUBLICATIONS DE LA DEPP CHAQUE ANNÉE ? QUELLES SONT LES PLUS ATTENDUES ?

Les publications phares de la Depp sont *Repères et références statistiques (RERS)* qui fournissent en un seul volume toute l'information statistique sur le fonctionnement du système éducatif, l'*État de l'École* qui rassemble trente indicateurs permettant d'analyser notre système éducatif et d'en apprécier les évolutions et *Géographie de l'École* publié tous les 3 ans qui décrit sous forme de cartes les caractéristiques territoriales de notre système éducatif.

Par ailleurs, la Depp publie régulièrement (une quarantaine par an) des *Notes d'information (NI)*. Certaines, qui reviennent chaque année, sont très attendues, comme celles sur les résultats aux examens, sur les effectifs d'élèves, sur le coût de l'éducation, sur l'insertion des jeunes ou celles rendant compte du bien-être des élèves ou des incidents déclarés dans les établissements. D'autres, ponctuelles, ont également une forte retombée médiatique,

comme celles rendant compte d'évaluation des compétences des élèves, des parcours des élèves et de leur orientation en cours de scolarité, ou par exemple celle publiée en janvier 2016 sur les collèges connectés. Enfin la Depp publie une revue *Éducation & formations*, publication institutionnelle à caractère scientifique, destinée à tous les acteurs du système éducatif, de l'évaluation et de la statistique publique. Elle propose des analyses et des réflexions concernant le système éducatif, les enseignants et les personnels de l'éducation, les moyens et les coûts de l'éducation, l'insertion professionnelle, l'éducation et la société, propres à faciliter la connaissance et la compréhension du système éducatif et de son évolution au travers d'évaluations des réformes qui le modèlent, et des comparaisons internationales. ■



LA REFONTE DES PROGRAMMES DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE, UN CHANTIER ESSENTIEL



La loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République a demandé à l'institution scolaire « de faire de l'École un lieu de réussite, d'autonomie et d'épanouissement pour tous ». Ce qui doit être enseigné est au cœur de cette ambition.

Organisée sur un cycle unique, l'école maternelle est la première étape pour garantir la réussite de tous les élèves au sein d'une École juste pour tous et exigeante pour chacun. Elle organise des modalités spécifiques d'apprentissage en mettant en place des situations variées : résolution de problèmes, entraînements, mémorisation. Le jeu y tient une place particulière : il favorise la richesse des expériences vécues et alimente tous

les domaines d'apprentissage. L'école maternelle permet aussi aux enfants d'apprendre ensemble et de vivre ensemble : elle assure une première acquisition des principes de la vie en société et permet à l'enfant de se construire comme personne singulière au sein d'un groupe. Dans le nouveau programme entré en vigueur à la rentrée 2015, la place primordiale du langage est réaffirmée comme condition essentielle de la réussite de toutes et de tous. La pratique d'activités physiques et artistiques permet de développer les interactions entre l'action, les sensations, l'imaginaire, la sensibilité et la pensée. Les domaines Construire les premiers outils pour structurer sa pensée et Explorer le monde s'attachent à développer une première compréhension de l'environnement des enfants et à susciter leur questionnement.

UNE ACQUISITION PROGRESSIVE DES CONNAISSANCES

À partir de la rentrée 2016, le nouveau socle commun s'articule en cinq domaines de formation définissant les connaissances et les compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire : les langages pour penser et communiquer, les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen, les systèmes naturels et les systèmes techniques, et les représentations du monde et l'activité humaine. Pour la première fois, les moyens d'accès à l'information et à la documentation, les langages

Trois questions à Michel Lussault

président du Conseil supérieur des programmes



QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES ?

Le Conseil supérieur des programmes, qui a été créé par la loi d'orientation et de programmation, réunit des représentants de la société civile et des personnalités qualifiées afin de croiser les points de vue pour proposer à la ministre des orientations nouvelles et lui remettre des projets dont l'objectif est la réussite des élèves. Après avoir rédigé une Charte des programmes qui pose les principes de ce que doivent être les programmes mais qui souligne aussi l'importance de l'accompagnement et de la formation des enseignants, le Conseil a élaboré une proposition de socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que des projets de programmes pour la maternelle et les trois cycles de la scolarité obligatoire.

QUELS SONT LES ENJEUX DE CES NOUVEAUX PROGRAMMES ?

C'est la première fois que les programmes de l'école et du collège sont revus en même temps et donc pensés selon une même logique. C'est aussi la première fois qu'ils sont écrits à partir du socle commun. Cela a permis de respecter la progressivité des apprentissages. La cohérence entre les enseignements a été recherchée dans le souci d'offrir à tous les élèves une formation qui les conduira à la maîtrise du socle commun. Ils s'attachent davantage à ce qu'apprennent réellement les élèves, aux outils qu'il faut leur fournir pour qu'ils deviennent peu à peu autonomes.

COMMENT VOYEZ-VOUS LEUR MISE EN ŒUVRE ?

Le Conseil propose des orientations, des pistes de renouvellement pour la formation des élèves, son action prend tout son sens dans la mise en œuvre effective des textes élaborés. Les évolutions, les transformations initiées par le Conseil dans le socle réécrit et dans les nouveaux programmes de l'école primaire et du collège vont se mettre en place progressivement ; les enseignants ont besoin de temps et d'accompagnement dans ces changements, ils vont se les approprier et les concrétiser dans leur enseignement, jour après jour, dans leurs classes, avec leurs élèves. Ils sont d'ores et déjà aidés pour cela et le seront dans les prochaines années par la mise à disposition de ressources variées, par des actions de formation ciblées, par l'aide des conseillers pédagogiques et le suivi des corps d'inspection. ■

numériques, la conduite de projets individuels et collectifs, sont identifiés comme devant faire l'objet d'un enseignement explicite.

Les nouveaux programmes d'enseignement de la scolarité obligatoire, conçus selon une logique curriculaire et qui entreront en vigueur à la rentrée 2016, déclinent et précisent les objectifs définis par le socle commun. Ils doivent permettre une acquisition progressive des connaissances et des compétences de chaque élève. Reposant sur une conception nouvelle, ils s'inscrivent dans un projet global, s'adressant à tous les élèves, plus attentif à la diversité de leurs rythmes d'acquisition et faisant davantage confiance à la personnalité des enseignants. Ils sont conçus par cycles de trois ans afin de garantir l'acquisition du socle commun et de favoriser l'articulation école-collège en assurant une véritable progressivité des apprentissages depuis le cours préparatoire jusqu'à la troisième.



DE NOUVEAUX RYTHMES POUR MIEUX APPRENDRE

Depuis la rentrée 2014, tous les élèves bénéficient d'une matinée d'école supplémentaire. Cette nouvelle organisation pensée pour favoriser la réussite scolaire et contribuer à réduire les inégalités sociales s'inscrit, grâce à l'investissement de tous pour lever progressivement les difficultés, dans la durée et dans les territoires. Retour rapide sur un an et demi de mise en œuvre.

DES ORGANISATIONS STABILISÉES ET ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

La souplesse du cadre réglementaire de la réforme des rythmes scolaires a permis à chaque territoire d'adapter l'organisation du temps scolaire (OTS) des écoles aux circonstances locales. Si des ajustements horaires ont parfois été apportés sur la base d'un retour d'expérience d'un an, les OTS sont d'une manière générale stables. Au total, 86 % des OTS relèvent du décret du 24 janvier 2013 (décret dit « Peillon ») et 14 % du décret du 7 mai 2014 (décret dit « Hamon »). Les possibilités d'adaptation offertes, à titre expérimental, dès 2013 seront pérennisées à compter de la rentrée 2016.

GÉNÉRALISATION DES PROJETS ÉDUCATIFS TERRITORIAUX

La mise en place par les communes de projets éducatifs ter-

ritoriaux (PEDT) visant à assurer la continuité, la cohérence et la complémentarité des temps éducatifs est apparue dès le printemps 2014 comme un élément clé de la réussite de la réforme. Grâce à l'investissement des élus locaux, accompagnés par les services de l'État, depuis la fin 2015, 92% des communes comptant une école

publique sont désormais couvertes par un PEDT (soit, 96 % des effectifs d'élèves scolarisés dans les écoles publiques). L'accompagnement des élus pour l'évaluation de leurs PEDT constitue un enjeu collectif pour les années à venir.

UN SOUTIEN FINANCIER PÉRENNISÉ DE L'ÉTAT

Depuis la rentrée 2013, l'État soutient les collectivités pour accompagner le développement des activités périscolaires. Depuis la rentrée 2015, cette aide est pérennisée au travers du fonds de soutien au développement des activités périscolaires lorsque ces activités sont organisées dans le cadre d'une convention de PEDT. À la fin de l'année scolaire 2015-2016, environ 830 M€ auront été versés depuis le début du dispositif. La Cnaf a également accompagné le développement des accueils collectifs de mineurs y compris avec une aide financière spécifique. En même temps qu'elle



94%

DES COMMUNES PROPOSENT DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

87%

DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

84%

DES JEUX COLLECTIFS OU JEUX CALMES

70%

DES TEMPS DE REPOS ET DE DÉTENTE

56%

DES ATELIERS DE LECTURE OU D'ÉCRITURE

se pérennise, l'aide financière du fonds prend en compte la diversité des situations : pour donner de la visibilité aux élus des communes les plus en difficulté, l'aide versée par l'État (majorée à 90 € par élève au lieu du montant de base de 50 €) est désormais maintenue durant la mise en œuvre du PEDT (3 ans maximum) même lorsque la commune n'est plus éligible. Les partenariats constructifs mis en place par les communes avec les écoles privées sous contrat sont également pris en compte pour le bénéfice de l'aide du fonds de soutien.

UNE SÉRIE D'ÉVALUATIONS ET D'ÉTUDES SUR LES BÉNÉFICES PÉDAGOGIQUES DES NOUVEAUX RYTHMES

Au-delà des travaux du Comité national de suivi de la réforme, des protocoles d'évaluation visant à mesurer scientifiquement les bénéfices pédagogiques des nouveaux rythmes ont été mis en place. S'y ajoute une enquête des effets de la réforme sur l'absentéisme des élèves de l'école primaire. La question de la fatigue des enfants ayant été rapportée par plusieurs interlocuteurs, une recherche est lancée sur un échantillon d'écoles pour interroger cette situation et identifier les organisations de temps scolaires qui permettent de prendre en compte au mieux le temps global de l'enfant. Les résultats de ces études et évaluations seront connus en 2017.

DES PRATIQUES ENSEIGNANTES QUI ÉVOLUENT PROGRESSIVEMENT

Les enseignants commencent à tirer profit des nouveaux rythmes en prenant en compte les capacités d'attention des enfants et leur variabilité selon les moments de la journée et de la semaine. À l'école maternelle, les élèves les plus jeunes, qui dorment l'après-midi, bénéficient d'une matinée supplémentaire qui crée une réelle continuité des apprentissages : les enseignants soulignent l'importance de cette opportunité de « cinq vraies matinées d'enseignement » que les équipes pédagogiques consacrent à des apprentissages exigeants en

termes d'attention et de concentration. À l'école élémentaire, des enseignants ont travaillé pour faire de cette 5^e matinée un temps privilégié pour mettre en place une personnalisation des parcours et gérer l'hétérogénéité de la classe. Ainsi, cette matinée peut être utilisée comme un temps de remédiation au service de l'accompagnement de chaque élève, sur la base d'une observation fine des acquis et des besoins de chacun pour adapter au mieux les activités proposées pour des apprentissages plus efficaces. D'autres écoles ont fait de cette 5^e matinée un temps spécifique réservé à des projets pour des enseignements qui requièrent une mise en œuvre sur un temps long ou exigent une installation contraignante de matériels (activités artistiques, sportives, etc.).

DE NOUVELLES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES À VENIR

Les nouveaux programmes de l'école élémentaire induisent de nouvelles approches pédagogiques et didactiques. Pour accompagner les enseignants, des ressources d'accompagnement de ces programmes sont en cours de publication, dans tous les domaines d'enseignement. La question des rythmes de l'enfant a toute sa place dans ces ressources. Elles proposent des situations qui attirent l'attention sur le rapport objectifs/durée et fréquence des séances, ainsi que sur l'utilisation possible de certains créneaux horaires de durée plus courte ou plus longue pour des exercices ou des activités de type particulier.

DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES QUI SE DÉVELOPPENT POUR LES ENFANTS

Grâce à la mobilisation des élus locaux, soutenus par l'État, une offre importante d'activités périscolaires a été mise en place. En effet, d'après une enquête conduite par la Cnaf et l'AMF pour l'année scolaire 2014-2015, 93 % des communes (représentant 98 % des élèves) proposent une prise en charge des enfants durant les trois heures dégagées par la réforme. Les activités proposées sont le plus souvent gratuites pour les familles (66 % des communes ont opté pour la gratuité de l'ensemble

des activités périscolaires). Le développement des activités périscolaires s'est accompagné d'une forte augmentation de l'offre d'accueils réglementés. Entre 2013-2014 et 2015-2016, le nombre d'accueils périscolaires a augmenté de plus de 66 % et le nombre de places ouvertes de plus de 134 % selon les chiffres provisoires.

FACILITER LE TRAVAIL DES ÉLUS ET AMÉLIORER L'INFORMATION DES PARENTS

La sénatrice Françoise Cartron a été chargée d'une mission par le Premier ministre sur l'organisation et le développement des acti-

vités périscolaires dans les zones rurales. Les conclusions devraient permettre d'identifier les bonnes pratiques et poursuivre l'accompagnement des communes afin de renforcer la qualité des temps périscolaires et leur articulation avec les temps scolaires. Des réflexions sont également en cours sur l'accessibilité des élèves en situation de handicap, sur les pratiques sportives et sur l'offre d'activités culturelles. De nouvelles ressources seront développées pour améliorer l'information et la participation des parents aux projets éducatifs territoriaux.





Trois questions à Dominique Bruneau



directeur de l'école l'Isoret à Angers et membre du comité national de suivi de la réforme des rythmes scolaires

COMMENT LES ENSEIGNANTS PEUVENT UTILISER LA 5^E MATINÉE ET EN TIRER DES BÉNÉFICES POUR LES ENFANTS ?

Elle permet de placer des enseignements sur un temps d'attention favorable aux apprentissages : le matin. Dans le cadre de la mise en place des parcours d'élèves, beaucoup d'enseignants utilisent ce temps à la mise en place d'ateliers différenciés au sein des classes, de décroissements, de travail par groupe. Il convient de profiter de ce temps pour sortir de l'enseignement frontal et travailler différemment les fondamentaux avec les élèves.

QUELS AXES DOIVENT ENCORE ÊTRE TRAVAILLÉS POUR ALLER PLUS LOIN ?

Cette réforme a souvent permis aux différents acteurs de la communauté éducative de dialoguer autour d'un objectif commun : l'enfant dans la globalité de ses temps. Après une phase où chaque acteur doit s'appropriier les

conséquences de la réforme, il convient que projet d'école et PEDT soient mis en cohérence et travailler de concert. Mais pour cela, enseignants, parents et municipalités doivent travailler ensemble pour que le PEDT soit un document partagé. Chaque acteur doit donc être associé pour se sentir concerné. Il y a autour de cela un enjeu de formation initiale et continue.

LE DÉVELOPPEMENT DU PÉRISCOLAIRE A-T-IL PERMIS LA DÉCOUVERTE D'ACTIVITÉS NOUVELLES ?

Cela est indéniable, notamment pour les enfants de quartiers populaires. Aujourd'hui, 80 % des enfants participent à une activité en dehors de la classe au moins une fois par semaine contre 25% avant la réforme. La pérennisation du fonds de soutien a collaboré à cela tout comme les fonds délivrés par la Caf. Ces activités sont donc des enjeux territoriaux importants. La notion de coéducation doit être prise en compte dans le développement de l'enfant. ■

LA COÉDUCATION AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Pour garantir la réussite de tous les élèves, l'École change pour faire participer davantage les parents. La qualité de la relation entre l'École et les parents constitue en effet un levier tant pour améliorer le climat scolaire que pour lutter contre l'échec scolaire. Il s'agit de veiller à ce que tous les parents soient véritablement associés aux projets éducatifs d'école ou d'établissement comme membres à part entière et actifs de la communauté éducative. Il s'agit éga-

lement d'accorder une attention particulière aux parents dits « éloignés » de l'institution scolaire, par des dispositifs innovants et adaptés. Favoriser le lien entre les parents d'élèves et l'École ne peut se faire que par une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de ses enjeux. Le renforcement des dispositifs qui existent comme Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants participe de cette dynamique. Les mallettes des parents en CP et en classe de 6^e, qui seront généralisées à la rentrée 2016, portent



quant à elles sur des moments clés du parcours scolaire des élèves, celui où l'élève apprend à lire et à écrire, celui où il passe d'un professeur des écoles, souvent unique intervenant, à un nombre plus conséquent d'enseignants. Les parents sont ainsi mieux informés pour mieux comprendre l'École et accompagner leur enfant vers la réussite. Renforcer la participation des parents d'élèves à l'École passe également par le développement des espaces parents dans les écoles et les établissements scolaires. Ces espaces permettent à la communauté éducative de réfléchir sur la place

des parents, dans une réelle visée d'alliance éducative. Dans les réseaux d'éducation prioritaire, 5 000 jeunes du service civique seront déployés pour faciliter la relation entre l'École et les parents d'élèves dans le premier degré.

Ces missions pourront être réalisées au sein des fédérations de parents d'élèves.

La mise en œuvre d'une véritable coopération entre les parents et l'École se joue ainsi dans une relation horizontale, collective et collaborative, dont chacun est acteur et au renforcement de laquelle chacun contribue.

LE STATUT DU PARENT DÉLÉGUÉ

Un grand nombre de parents exercent des mandats de parents délégués et participent aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires, aux conseils de classe ou encore aux conseils académiques et départementaux de l'éducation nationale.



Reconnaître le statut du parent délégué est un enjeu essentiel pour faire vivre la coéducation. C'est pourquoi, dans la perspective de la rentrée scolaire 2016, pour permettre à tous les parents élus aux instances départementales, académiques et nationales de participer plus facilement aux réunions, un décret sera pris. Cette reconnaissance s'accompagnera également d'une reconnaissance des compétences des parents délégués.

Parce qu'en conseil d'école comme en conseil d'administration, le rôle de délégué pour être tenu pleinement nécessite d'avoir reçu un accompagnement et une sensibilisation afin de donner de la consistance à la charge choisie, l'éducation nationale va mettre à disposition des ressources pour sensibiliser les parents qui s'engagent à mieux connaître l'École et son fonctionnement. ■



REP & REP+
1089 RÉSEAUX
D'ÉDUCATION PRIORITAIRE
À LA RENTRÉE 2015,
DONT 350 REP+

+ 20%

DE FONDS SOCIAUX EN 2015
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS
DES PUBLICS FRAGILES

6 300

POSTES CRÉÉS POUR
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE
D'ICI LA RENTRÉE 2016



ÉDUCATION PRIORITAIRE : AU CŒUR DES ENJEUX DE LA REFONDATION

L'article 2 de la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République l'a inscrit dans le Code de l'éducation : « tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser ». L'École tout entière se refonde pour que les inégalités sociales entre élèves ne déterminent plus les parcours scolaires.

Dans les territoires où l'absence de mixité sociale aggrave les obstacles que doivent surmonter les enfants issus des milieux populaires pour réussir à l'École, la politique d'éducation prioritaire crée les conditions d'une mobilisation pédagogique et éducative. Elle rassemble les énergies et les expertises pour donner le meilleur de l'École à celles et ceux qui en ont le plus besoin. Si enrayer la reproduction des inégalités sociales est bien l'affaire de tous, la politique de l'éducation prioritaire est assurément au cœur de cet enjeu majeur.

POURQUOI ET COMMENT REFONDER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

La refondation de l'éducation prioritaire devait relever deux défis : - elle devait se renouveler, les politiques antérieures n'ayant pas produit les effets espérés, mais aussi capitaliser le meilleur de l'expérience passée en s'appuyant sur le savoir construit au fil des

années concernant les conditions de la réussite des élèves ; - dans le même temps, elle devait revoir sa géographie qui, devenue au fil des ans obsolète et inadaptée, était injuste. Pour autant il fallait éviter le piège d'une extension qui lui aurait fait perdre son sens et sa priorité même.

Ces profondes évolutions ne pouvaient être menées sans s'appuyer sur une méthodologie associant largement les acteurs de l'éducation prioritaire. Tout d'abord prendre le temps d'un état des lieux et de la consultation, et pour ce faire impliquer tous les personnels concernés dans la définition de la nouvelle politique (assises de 2013, groupes intermétiers pour construire le référentiel). Dans un second temps, préfigurer les changements souhaités dans un petit nombre de réseaux (102), suivre et accompagner cette phase pour permettre à tous les acteurs d'en tirer les enseignements capables d'éclairer la généralisation. Enfin, former des enseignants pour accompagner les équipes dans les

évolutions préconisées et soutenir les pilotages académiques indispensables.

Pour s'engager dans cette refondation le pilotage national se devait, et se doit encore de s'inscrire dans la durée pour accompagner tous les acteurs dans le temps long des évolutions pédagogiques individuelles et collectives. Le plan national de formation soutient cette politique. Le site national consacré à l'éducation prioritaire, lui-même revu, explicite les nouvelles orientations, développe le partage des données et la mutualisation des ressources.

LA POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE AUJOURD'HUI : CE QUI A CHANGÉ

La politique d'éducation prioritaire est une politique publique de droit commun, et non une politique publique spécifique : les exigences (le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les programmes) y sont les mêmes qu'ailleurs même si le contexte social et économique est différent. Beaucoup des élèves qui

22 DOSSIER

Les élèves qui ne sont pas scolarisés sont en difficulté pour comprendre les codes de l'École et les attendus trop souvent implicites. À l'insu de tous, élèves et enseignants, les incompréhensions et les malentendus sur ce qu'il s'agit de faire et d'apprendre s'installent et se cristallisent. La politique d'éducation prioritaire refondée se donne comme objectif de faire évoluer les organisations, les pratiques pédagogiques et éducatives individuelles et collectives pour qu'elles répondent aux besoins des élèves et assurent aux enseignants les meilleures conditions pour comprendre ce contexte et exercer leur métier.

C'est une politique de réseau pour donner sens à la continuité et la cohérence de l'école obligatoire – comité de pilotage, conseil école/collège, nouveau cycle 3. Travailler en réseau est essentiel pour deux raisons : parce qu'enseignants du premier et du second degré ont beaucoup à gagner en partageant leurs compétences, et parce qu'une action pédagogique et éducative cohérente et durable dans ses orientations et ses mises en œuvre jusqu'au brevet des collèges est nécessaire à la réussite des élèves.

DONNER LE MEILLEUR DE L'ÉCOLE À CELLES ET CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN

C'est aussi et surtout une refondation pédagogique : le référentiel élaboré à partir de l'expérience des personnels, des apports de la recherche et de l'expertise des inspections générales (rapports Moisan/Simon, Armand/Gille, pour ne citer qu'eux) constitue une base solide et validée



de savoirs sur les principes d'action les mieux adaptés aux besoins de nos élèves. C'est un document de référence pour tous, nécessaire, largement partagé et diffusé pour guider l'action collective.

Ce sont également les conditions de travail des personnels qui évoluent. Dans les REP+, le temps enseignant intègre maintenant le temps de la formation et du travail collectif. 18 demi-journées libérées et remplacées dans le premier degré, une pondération des heures d'enseignement dans le second traduisent cette volonté de voir se développer des équipes qui se forment et travaillent ensemble. Les enseignants le demandaient depuis longtemps : être mieux accompagnés, avoir du temps pour travailler ensemble. Pour accompagner ces temps, organiser et animer, l'ensemble des formateurs se mobilisent. La Dgesc a formé près de 200 formateurs académiques pour l'éducation prioritaire venus renforcer les personnes-ressources. De nouveaux formateurs seront recrutés à la rentrée 2016. Par ailleurs des fonds spécifiques ont été délégués aux académies pour dé-

velopper la formation en éducation prioritaire. Les indemnités des personnels ont été significativement revalorisées.

Ce sont enfin des moyens prioritairement affectés dans les écoles et établissements de REP et de REP+ : le dispositif plus de maîtres que de classes qui participe au travail en équipe, le développement de la scolarisation des moins de trois ans, le déploiement de nouveaux personnels sociaux et de santé. Pour un parcours scolaire mieux accompagné des élèves, l'accompagnement éducatif se renforce en sixième et des parcours d'excellence accompagnent les élèves volontaires de la 3^e à la terminale.

La refondation de l'éducation prioritaire est ambitieuse car elle veut toucher le cœur de la classe, le quotidien des enseignements et créer les conditions d'un travail enseignant plus collectif et mieux accompagné. L'enjeu de la réduction des écarts entre l'éducation prioritaire et le reste du système éducatif est bien sûr primordial pour les élèves et leur famille, il l'est tout autant pour le système éducatif dans son ensemble.

DE LA « CONDUITE ACCOMPAGNÉE » À L'AUTONOMIE

Différenciation pédagogique, projets partagés avec les écoles, coanimation, groupes de besoin pour les élèves les plus en difficulté au collège REP Louis Pasteur à Graulhet, dans le Tarn, la réforme est en marche depuis plusieurs années.

Elles sont deux. Deux enseignantes qui animent chaque semaine un cours d'histoire de la 6^e Segpa. Reformulations, précisions, les professeurs sollicitent beaucoup leurs élèves. Rares sont ceux qui n'ont pas participé ce jour-là. Sam Regad, l'une des enseignantes, n'en doute pas : « la co-animation relance la dynamique du groupe ». Ce n'est pas la seule pratique innovante mise en œuvre dans ce collège. Dans une autre classe, six élèves de 4^e, potentiels décrocheurs, travaillent sur un projet 1 heure par semaine. Maud David-Leroy, leur enseignante, ex-

plique : « Il s'agit de leur redonner la parole scolaire qu'ils ont perdue parce qu'on leur a beaucoup renvoyé leur défaillance à être des élèves. On travaille sur l'estime de soi, l'ouverture culturelle et sur d'autres compétences, dont l'autonomie et l'initiative ».

PRÉPARATION DES CM2 AUX MÉTHODES DU COLLÈGE

La prévention du décrochage s'opère aussi en amont, en assurant un continuum CM2-6^e, désormais associés dans un même cycle. Des enseignants du collège interviennent au primaire, en maths et en anglais. Une première



adaptation au vocabulaire et aux méthodes du second degré qui semble fonctionner puisque le bilan réalisé par la responsable de la liaison école-collège montre que ce sont dans ces deux disciplines que même les élèves les plus en difficulté ont les meilleurs résultats en 6^e.

La décharge de tiers temps accordée à cette enseignante lui permet de collecter des informations sur les futurs 6^e. Les élèves les plus en difficulté bénéficient ainsi, dès l'entrée au collège, d'une pédagogie différenciée. Régis Begorre, le principal, aime dire qu'ici « on fait un peu bouger les lignes ». Et au-delà de la baisse des sorties observée en fin de 4^e (passées de 18 % à 10 %), il aime surtout se souvenir de « trois gamins dont [il] pensai[t] qu'ils n'iraient pas au bout du collège et qui y sont arrivés ».



Ci-contre : Marie Bouchard et Sam Regad, enseignantes en co-animation en 6^e SEGPA

Ci-dessus : Régis Begorre (à droite), principal du collège Louis Pasteur, avec le principal-adjoint, Christophe Caville

PORTER UNE ÉQUIPE COHÉRENTE

Laurent Wajnberg, 43 ans, principal du collège Georges Rouault, dans le 19^e arrondissement de Paris, classé en REP+ : « Mon rôle : créer une dynamique et assurer une organisation pour permettre aux adultes de se consacrer du mieux qu'ils le peuvent aux élèves ».



« Pour nous l'hypermobilisation est devenue une sorte de routine », sourit Laurent Wajnberg, dans son bureau dont les fenêtres donnent sur le périphérique, pour décrire le quotidien des 75 adultes (dont 40 professeurs) qui accueillent, encadrent, enseignent à 460 collégiens du quartier.

Cet ancien professeur d'histoire a été nommé principal il y a cinq ans dans ce collège aujourd'hui classé en REP+ et depuis, son objectif n'a pas varié, avec les moyens que donne ce classement en éducation prioritaire : « porter une équipe cohérente, alliant jeunesse et expérience, piliers et nouveaux arrivants, et puis réguler, impulser, concerter, informer et enfin évaluer

et rendre compte à tous des résultats obtenus. »

« Cela peut ressembler à une liste de formules un peu galvaudées, avoue-t-il, mais dans notre collège, où il faut en permanence prévenir les tensions ou les apaiser, gérer les découragements voire les décrochages, où il faut canaliser les énergies parfois explosives, rassurer les parents, et enfin accompagner les nombreux projets, ce travail que nous menons en binôme avec mon adjoint Alexis Lebert, c'est quelque chose de très concret ! »

Résultats, en ce mois d'avril 2016 : des élèves ayant travaillé avec des journalistes de France-Inter, d'autres partis en voyage scolaire à Marseille, un collège entier qui s'est mis sur son trente-et-un pour

la Journée de l'élégance, laquelle s'est conclue par un Printemps de Rouault, soirée portes-ouvertes pour présenter aux parents et aux partenaires les projets de classe, les ateliers, les activités sportives... enfin, seulement deux absents parmi les 3^e qui ce matin-là passent le brevet blanc.

Une évidence pour conclure ? La réelle gratification, pour le principal, comme pour toute son équipe, c'est ce sentiment d'être utiles à leurs élèves, de les accompagner « avec rigueur et bienveillance » dans leur scolarité. « Il y a de l'ordinaire dans notre travail, et puis aussi du questionnement, de l'innovation, des moments denses et toujours de la stimulation ! ».

L'ÉCOLE DÈS 2 ANS

Driss n'a pas 3 ans, mais comme chaque matin, il court à toute allure vers l'école maternelle Anne Frank d'Argenteuil. Le petit garçon n'est pas encore « propre », mais « on les accueille comme ils sont », affirme Claire sans état d'âme, après 15 ans d'enseignement, dont 8 en tant que directrice. Avec Martine, son Atsem, elle gère une classe de 20 enfants en toute petite section.

Dans un contexte social précarisé, l'enseignante rencontre les partenaires de la Caisse d'allocations familiales (Caf), de la Protection maternelle infantile (PMI) et prépare avec les familles l'arrivée à l'école dès le mois de mai. Chaque rentrée est échelonnée par petits groupes tout le mois de septembre. Les parents restent dans la classe le temps nécessaire. Malgré les problèmes que pose parfois la barrière de la langue, l'essentiel est de créer un climat de confiance : comprendre comment vit l'enfant, s'il mange bien le matin, s'il a un doudou, s'il a déjà vu d'autres enfants. Ce dialogue est maintenu sur l'année grâce au cahier de vie, aux articles et aux photos publiés sur le site Internet de l'école. Dans la classe, le mobilier est adapté aux besoins de cet âge, priorité est donnée à la liberté de circulation. Les objectifs pédagogiques sont l'acquisition du langage, l'autonomie, la socialisation, mais selon Claire « dans nos quartiers défavorisés, il s'agit surtout de transmettre un peu de cette culture de l'École. Depuis 2013, cette cohorte ne présente pas d'enfant en difficultés scolaires. Ce sont des enfants qui aiment l'école, qui s'y sentent bien. » ■

Trois questions à Pierre Mathiot



Professeur des universités en science politique et coordinateur des réseaux de Sciences Po Lille, Pierre Mathiot a été nommé délégué ministériel aux Parcours d'excellence en janvier 2016. Il travaille à la montée en puissance des programmes d'accompagnement des jeunes de milieux populaires vers l'enseignement supérieur.

EN QUOI CONSISTENT LES PARCOURS D'EXCELLENCE ?

Le principe général qui guide les Parcours d'excellence est à la fois simple et ambitieux : mettre en place des partenariats durables depuis la classe de 3^e jusqu'au bac pour accompagner des élèves de milieux modestes, quels que soient leurs aspirations et leurs projets académiques et professionnels. Ces partenariats associent des collèges et des lycées, des établissements d'enseignement supérieur, des associations et le monde de l'entreprise pour permettre de couvrir tous les champs nécessaires à la construction d'un Parcours d'excellence pour chaque élève. Ils s'inscrivent dans la dynamique initiée avec les Cordées de la réussite et reposent en particulier sur le tutorat. Notre objectif est que tous les collèges de l'éducation prioritaire renforcée (REP+) proposent ce parcours à leurs élèves de troisième à la rentrée 2016.

QU'EST-CE QUE VOUS ENTENDEZ PAR LA NOTION D'EXCELLENCE ?

L'excellence est une notion qu'il faut absolument faire évoluer : inciter les élèves à

intégrer les formations les plus sélectives n'en est qu'une facette. Valoriser l'ensemble des parcours - universités, filières courtes (DUT, BTS) ou longues (master), grandes écoles, insertion professionnelle dès l'obtention d'un bac pro - relève d'une approche plus inclusive de l'excellence dès lors que ces parcours sont choisis en connaissance de cause par les élèves et qu'on leur donne les moyens de leur réussite.

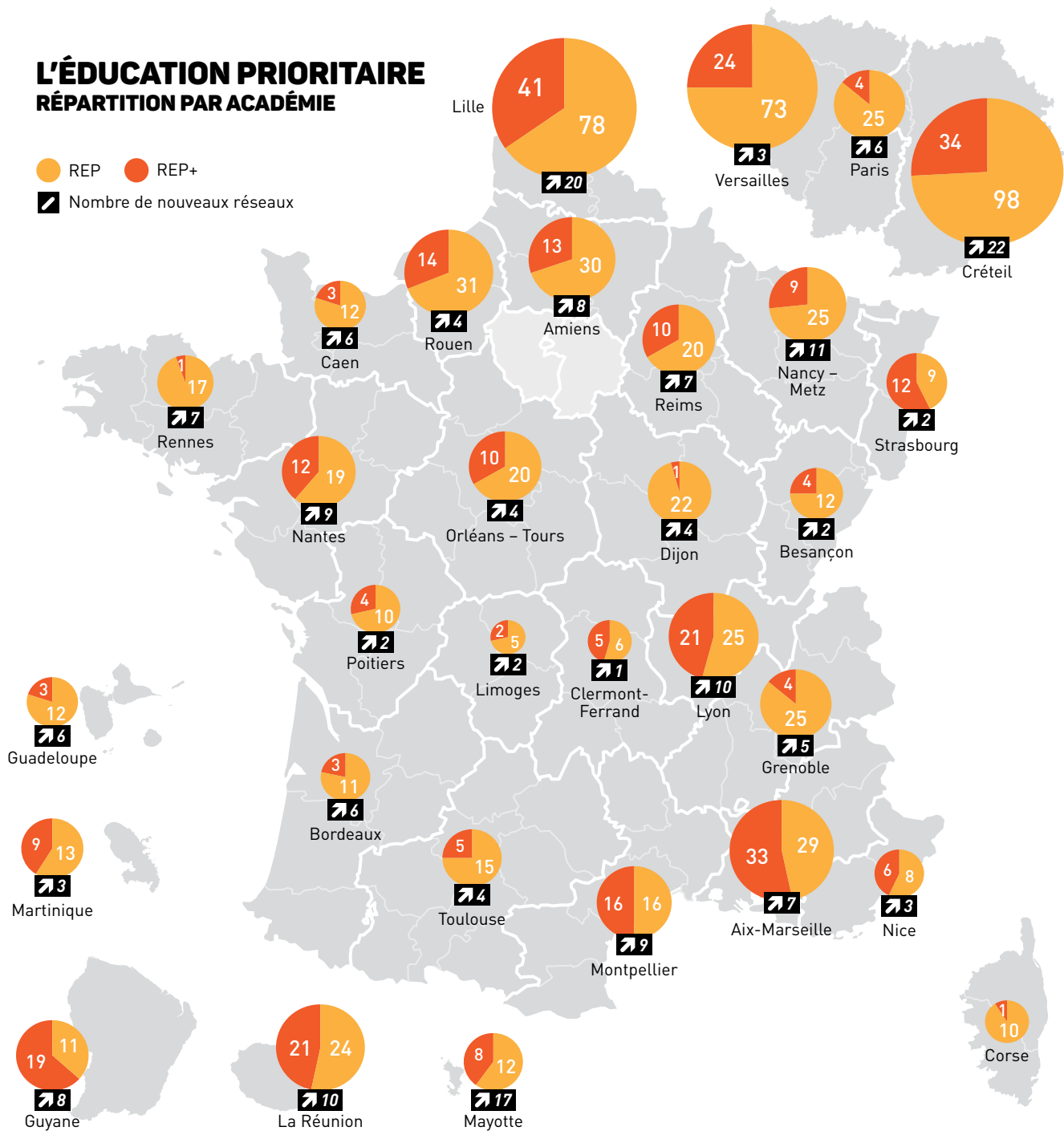
QUELLE EST LA FORCE PRINCIPALE DES PARCOURS D'EXCELLENCE ?

C'est sans conteste le volontarisme des acteurs sur le terrain et leur capacité à travailler ensemble : enseignants, équipes de direction, étudiants, acteurs associatifs, entreprise, etc. En coordonnant les ressources, les savoir-faire et les spécificités de chacun, en sachant faire monter en puissance les bonnes pratiques, on doit donner pleinement corps et sens à l'égalité des chances. Mon expérience de terrain m'a convaincu que les dynamiques existent et que beaucoup d'acteurs veulent faire encore plus. L'ambition avec les Parcours d'excellence est d'agir pour plus de jeunes, plus de territoires et dans la durée. ■

L'ÉDUCATION PRIORITAIRE RÉPARTITION PAR ACADÉMIE

● REP ● REP+

▣ Nombre de nouveaux réseaux



MAÎTRESSE ! Y'A UN DEUXIÈME MAÎTRE DANS LA CLASSE

À la rentrée prochaine, les quatre écoles de Persan dans le Val d'Oise, appartenant au réseau d'éducation prioritaire du collège Georges Brassens, accueilleront quatre maîtres surnuméraires. Si le dispositif y est étendu, c'est qu'il a commencé à porter ses fruits dans les trois écoles de la commune où il existe déjà.



À

l'école Jean Jaurès de Persan (Val d'Oise), cela fait deux ans que l'on accueille un maître surnuméraire.

La réalité, c'est Matthieu Siad, enseignant de 38 ans qui a rejoint les 13 professeurs et le directeur de

cette école primaire située en REP. Comme ses deux collègues, sa présence et ses missions sont préparées et encadrées par Rachel Lopes, coordinatrice REP du secteur et formatrice, en lien avec l'inspecteur de circonscription et les équipes enseignantes concernées.

Matthieu concentre ses interventions dans l'école sur le cycle 2 et ce matin-là, dans la classe de CE1 de Natacha Colin, il prépare la « dictée négociée » avec cinq élèves. Il les sensibilise à la question des liaisons, sans oublier quelques rappels sur les conjugaisons ou accords, en fonction des faiblesses repérées. Pendant ce temps, Natacha accompagne le reste de la classe qui revoit des exercices d'écrit. « Avec nos regards croisés, le suivi des élèves est plus personnalisé et le travail en ilot facilité ». C'est la phase de co-intervention. Ensuite, pendant les différentes étapes de la dictée, les deux professeurs interviennent en co-enseignement, distribuant la parole aux élèves pour expliquer leur choix d'écriture, chercher des pistes de compréhension et d'explication, analyser leurs erreurs, etc.

« Ce n'est pas compliqué de travailler avec Matthieu, il a juste fallu s'organiser pour que tout le monde travaille efficacement. On ne porte pas de regard critique l'un sur l'autre, on agit ensemble pour faire progresser les enfants » explique Natacha. « Ca m'évite de passer à côté d'élèves en difficulté et puis on est aussi plus attentif aux élèves dits moyens. C'est toujours ma classe, mais on prépare ces séquences à deux et on les analyse à deux. » Après deux ans de pratique avec un maître surnuméraire et des enfants qu'elle suit depuis le CP, Natacha Collin constate que tous ses élèves sont aujourd'hui lecteurs ou bon lecteurs.

« J'ai choisi ce poste, témoigne Matthieu Siad. Au début, j'appréhendais un peu d'être perçu comme un intrus et puis j'ai trouvé ma place. J'interviens en fonction des demandes des collègues. Cela implique de se former en permanence et de découvrir différents fonctionnements, mais c'est très enrichissant. »

DES DÉMARCHES INNOVANTES

Le développement de l'innovation au sein du système éducatif passe par les échanges entre équipes pédagogiques, écoles et établissements. Grâce à la Journée nationale de l'innovation, des équipes participant à l'amélioration du système éducatif sont repérées et valorisées.

Journée de l'innovation
30 mars 2016

LE PRIX SPÉCIAL DE L'INNOVATION

La twictée, dispositif collaboratif d'enseignement et d'apprentissage de l'orthographe, école élémentaire La Chapelle, académie de Nancy-Metz.

Attribué par le Grand Jury, le prix récompense une pratique concrète d'apprentissage de l'orthographe, en s'appuyant sur le numérique, et la mise en réseau de plus de 350 classes sur le territoire. Les twictées reposent sur des phases de travail préparées : les élèves font des propositions d'écriture (individuellement, en groupe) qu'ils soumettent à d'autres classes participant au challenge orthographique que représente la séquence twictée. Les propositions donnent lieu à une analyse et, le cas échéant, à des corrections qui prennent la forme de petites justifications écrites : les twoutils. Se crée un réseau d'échange et de partage de ressources.

LE GRAND PRIX DU PUBLIC

« Joie de vivre au lycée : le dire, l'écrire et le partager », lycée professionnel Île-de-Flandre, académie de Lille.

Le dispositif primé croise deux sections et deux types d'enseignements (professionnel et général)

sur les trois années du cycle du bac pro. Les enseignants exploitent la cohérence et l'intérêt des matières littéraires en s'appuyant sur des compétences communes aux enseignements professionnels. Cette pédagogie de projet offre aux élèves des occasions renouvelées de prendre la parole, une liberté de choix et d'action, pour mieux prévenir le décrochage scolaire, travailler sur l'estime de soi et valoriser leur parcours en lycée professionnel.

LE PRIX DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

Initiation à la pensée philosophique, collège Vercors, académie de Grenoble.

Par une réflexion ouverte avec les élèves basée sur l'initiation à la pensée philosophique, les enseignants donnent du sens aux apprentissages et font retrouver le goût d'apprendre. C'est un moyen de redonner de l'importance à la parole en s'appuyant sur des exigences fortes : problématiser, conceptualiser, argumenter.

Trois questions à Frédérique Cauchi-Bianchi



conseillère académique recherche développement innovation
expérimentation (Cardie) de l'académie de Nice et IA-IPR de lettres

EN QUOI L'INNOVATION EST-ELLE UNE DYNAMIQUE DANS LA REFONDATION DE L'ÉCOLE ?

Écoutez et observez les équipes ! Elles explorent des solutions pour répondre au mal-être des enfants, expérimentent des manières de valoriser leur créativité, cherchent un moyen plus efficace de transmettre les valeurs portées par l'École. Sans nécessairement utiliser le mot « innovation », elles la font en transformant leur propre métier, leur propre pratique. Nous partageons l'esprit et les objectifs de la Refondation de l'École. Nombre d'actions sur le terrain ont anticipé et nourri ce que la loi promeut et inversement, la loi s'appuie aussi sur ce que le terrain a déjà mis en œuvre. Elle leur confère une légitimité accrue ; elle donne le coup de pouce utile, l'impulsion pour amorcer le changement. Les questions restent nombreuses : leur partage au sein de groupes et de séminaires est devenu un moyen reconnu pour impliquer

les personnels dans leur développement professionnel. La formation sous toutes ses formes, les échanges entre les différentes catégories de personnels sont une des clés de la refondation.

UN EXEMPLE POUR MIEUX COMPRENDRE ?

Chacune des 400 innovations dans l'académie de Nice raconte une histoire. L'une a reçu le Prix du public 2013 : pilotage concerté 1^{er}/2nd degrés d'un « réseau du socle » à Toulon. Faire réussir tous les élèves passe par un changement à tous les niveaux : gouvernance, partage des questions et enquête auprès des élèves sur leurs manières d'apprendre, prise en compte du point de vue des familles. Tous les professionnels engagés, inspecteurs, chefs d'établissements, directeurs, enseignants, des deux degrés, ont appris à travailler ensemble, sans crainte et sans autre ambition que celle d'améliorer la réussite des élèves. Chaque équipe s'est

Nous partageons l'esprit et les objectifs de la Refondation de l'École

emparée des réponses des élèves et a essayé de nouvelles voies. Des pratiques, des organisations nouvelles ont été imaginées par les équipes, validées et jamais imposées. Le travail a été accompagné sur la durée et avec la recherche aux niveaux académique et national.

DEPUIS 2012, QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ?

Nous développons les conditions de la mutualisation, du réseau et de la diffusion, les clés de la dynamique innovante, notamment grâce à des journées académiques de l'innovation en lien avec des thématiques de la Refondation (École bienveillante, nouvelles médiations, transitions et continuité, École humaniste, prévention du décrochage, évaluation, par exemple). En académie, l'investissement dans l'accompagnement de proximité est essentiel ; cette année nous avons formé 80 accompagnateurs. Ils facilitent et favorisent l'analyse, la régulation et le développement personnel pour les équipes sur l'ensemble du territoire. ■

UNE ÉCOLE MIEUX CONNECTÉE



Dans un monde où l'outil informatique et les réseaux sociaux occupent une place grandissante, il est essentiel que l'École donne aux élèves les savoirs correspondants, qu'elle les prépare à la citoyenneté numérique et à l'emploi de demain.

Le plan numérique pour l'éducation entame sa première phase de déploiement général à la rentrée 2016. Formation, ressources, équipement et innovation en sont les quatre piliers.

DES ENSEIGNANTS FORMÉS AU NUMÉRIQUE

La formation des enseignants est la condition première pour réussir la transformation numérique de l'École : ce sont eux qui vont donner du sens aux outils numériques, en les intégrant à leurs cours et en faisant évoluer leurs pratiques pédagogiques. Dès aujourd'hui, un plan de formation inédit dans son ampleur leur est proposé :

- **en formation initiale** : elle est déployée dans les écoles supérieures du professorat et de l'enseignement (Espe) pour intégrer le numérique dans la pratique quotidienne des futurs enseignants ;
- **en formation continue** : enseignants et chefs d'établissement de collège bénéficient d'une formation de trois jours dédiée aux usages pédagogiques numériques. Des e-formations sont

également proposées aux enseignants et aux professeurs stagiaires via le dispositif M@gistère et la création de Moocs. À titre d'exemple, 46 programmes de formations en ligne sont disponibles et près de 252 000 enseignants les utilisent déjà.

DES RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR TOUS

Proposer de nouvelles pratiques numériques en classe exige des ressources pédagogiques de qualité. C'est pourquoi, à la rentrée 2016, outre les nouveaux manuels scolaires (papiers ou numériques), des applications et des services mobiles seront gratuitement proposés aux enseignants et aux élèves du CM1 à la 3^e. Ces ressources seront intégrées à l'enseignement du français, des mathématiques, de l'histoire-géographie, des langues vivantes étrangères, etc., mais également au service de l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Ces nouvelles ressources permettront aux enseignants de compléter et d'enrichir leurs cours et les acti-

100 %

DES COLLÉGIENS ET ENSEIGNANTS DOTÉS DE TABLETTES ET DE RESSOURCES EN 2018.

3 JOURS

DE FORMATION DÉDIÉS AU NUMÉRIQUE POUR TOUS LES ENSEIGNANTS DE COLLÈGE.

1 MILLIARD D'EUROS

DÉDIÉS À L'ÉCOLE NUMÉRIQUE SUR TROIS ANS.

vités proposées aux élèves. Ces derniers pourront ainsi disposer de matériaux multimédias pour s'exercer et réviser en classe et à la maison.

À la rentrée 2016, une plateforme en ligne mise à disposition des enseignants permettra de présenter une multitude de ressources pédagogiques numériques, gratuites ou payantes, produites par les éditeurs publics ou privés. Elle permettra d'aider aux choix de ressources en ayant une vue d'ensemble sur l'offre existante et de réaliser des recherches par thème, niveau d'enseignement ou encore type de ressources (manuel, dictionnaire, exercices, banques de vidéos, d'images, jeux éducatifs, etc.). Des fonctionnalités de partage et de recommandation seront intégrées, et un accès réservé sera offert aux familles.

TOUS LES COLLÉGIENS ÉQUIPÉS D'ICI 2018

Pour favoriser l'implantation plus rapide du numérique à l'École, l'État propose à chaque département volontaire un partenariat financier pour déployer des équipements numériques mobiles individuels auprès des élèves et des enseignants des établissements de leur territoire : pour chaque euro investi par le conseil départemental dans l'équipement individuel mobile des élèves, l'État verse un euro. L'investissement est porté sur l'équipement individuel mobile, en particulier des tablettes, pour favoriser la continuité des apprentissages à l'École comme à la maison, entre élèves, parents et enseignants. Grâce à ce partenariat État/département, plus de 1 507 collèges et 1 189 écoles seront équipés à la rentrée 2016.

L'INNOVATION POUR « DÉMONTRER CE QUI MARCHE »

Afin d'accompagner le déploiement du plan, l'État soutient des expérimentations mises en place par des écoles, collèges ou lycées sur l'usage du numérique dans l'enseignement ou sur l'éducation à la société numérique. Alliant des équipes de recherche et des équipes pédagogiques mais aussi des collectivités territoriales et des start-ups locales, l'appel à projets appelé « e-fran » (espaces de formation, de recherche et d'animation numériques) va permettre de développer des initiatives de terrain, d'en analyser les effets et d'en mesurer les apports sur les apprentissages et les enseignements.





DIVERSIFIER AU MAXIMUM LES USAGES ET INNOVER

Jérôme Lagaille, 38 ans, enseigne les lettres au collège Georges Méliès, à Paris, établissement classé en éducation prioritaire. Il met en pratique une méthode pédagogique innovante grâce au numérique.

L'enseignant reconnaît avoir, à titre personnel, un intérêt pour le numérique. Il s'est donc approprié progressivement les outils afin de les mettre au service des apprentissages.

« J'ai la chance d'avoir une salle équipée avec un ordinateur par élève intégré à leur bureau et un tableau numérique interactif (TNI). Une multitude de possibilités s'offre donc à moi pour rendre mes cours plus interactifs et faire en sorte que les élèves soient acteurs de leurs apprentissages. L'usage du smartphone, facilité par l'académie, leur permet, par exemple, de s'exercer à la dictée en autonomie à la maison : ils enregistrent avec l'application dictaphone une lecture de la dictée choisie. Ils font la dictée chez eux grâce au fichier audio et retournent au texte pour s'autocorriger. Idéal pour les élèves qui ne peuvent pas avoir d'aide à la maison pour faire des dictées d'entraînement. »

Le professeur affirme que le numérique change l'approche qu'il avait de son métier. « Il permet d'aller plus loin, de rendre les élèves plus autonomes et plus investis dans leur travail en classe et à la maison. » Il leur demande régulièrement de préparer un travail sous forme d'un dossier par le biais d'outils interactifs qui permettent

aux élèves de travailler de manière collaborative à partir d'un téléphone, d'une tablette ou d'un ordinateur, même sans connexion Internet. Les élèves ayant des difficultés scolaires sont donc encouragés à développer leur créativité. Par ailleurs, ils acquièrent de l'autonomie grâce à la mise à disposition d'outils d'autocorrection : « par exemple, avec la possibilité d'utiliser des dictionnaires en ligne et des conjugueurs, les élèves font un travail plus efficace sur la correction de la langue à l'écrit ».

Quant à la pédagogie différenciée, Jérôme explique « qu'elle est difficile à mettre en place face à des classes très hétérogènes ». Cependant le numérique permet de faire travailler les élèves, simultanément, sur différentes tâches. Lui est ainsi plus disponible pour aider les élèves les plus fragiles.

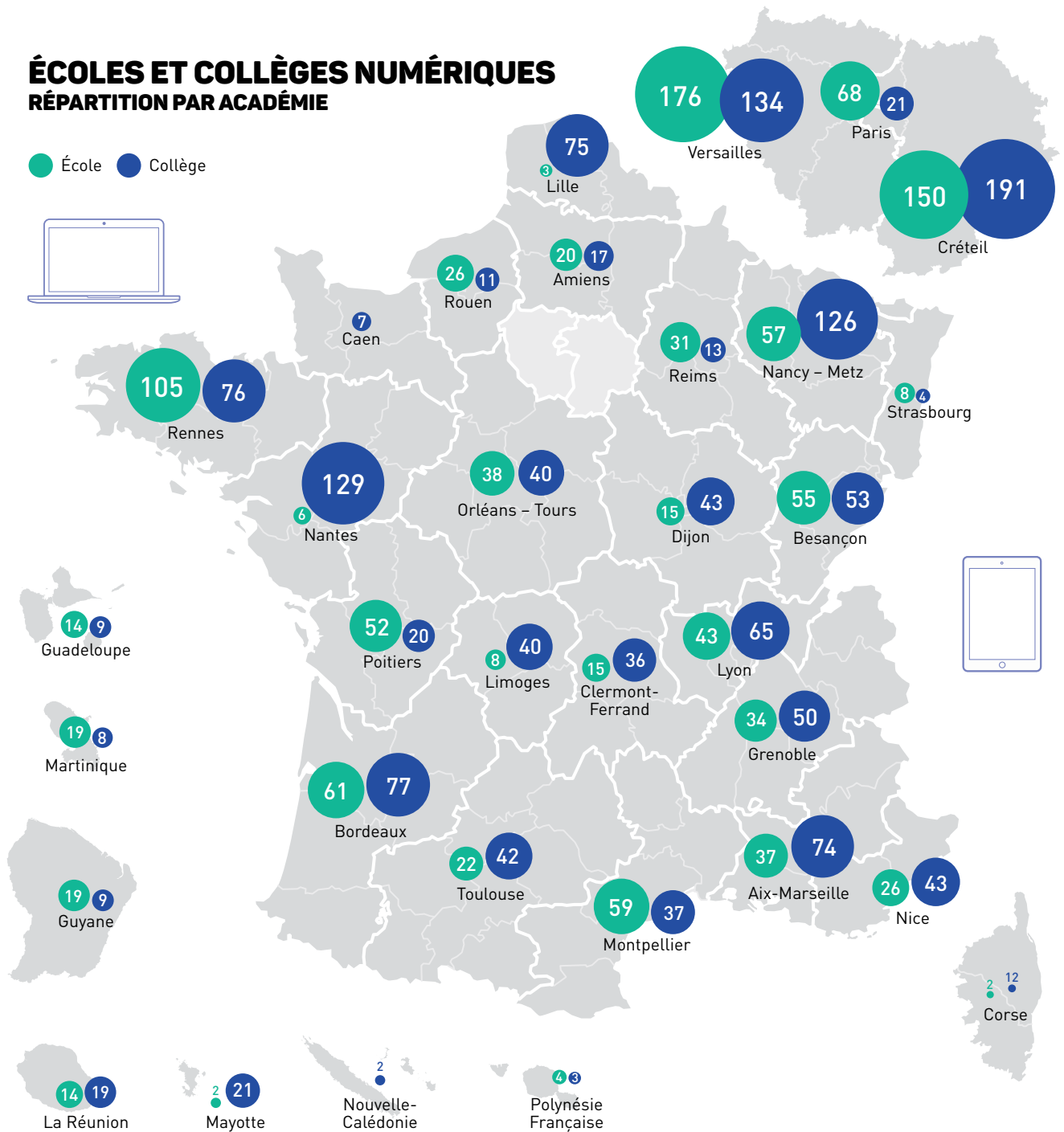
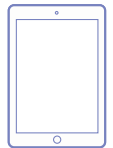
Enfin, Jérôme explique que l'utilisation des ressources numériques en cours lui a permis d'évaluer plus fréquemment certains domaines comme la grammaire et l'orthographe : « En développant des devoirs avec un exerciceur, les élèves appréhendent moins l'évaluation car elle est plus plaisante et souvent ils en redemandent ! C'est certainement le côté ludique qui leur permet de dépasser le stress de l'évaluation et la peur de la mauvaise note. »

Le numérique est au service des apprentissages



ÉCOLES ET COLLÈGES NUMÉRIQUES RÉPARTITION PAR ACADÉMIE

● École ● Collège



L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

Quand la République est attaquée, c'est vers l'École que l'on se tourne pour s'assurer de ses capacités de cohésion nationale et d'adhésion de tous aux valeurs et aux principes qui fondent le pacte social. C'est cette conception renouvelée de l'apprentissage de la citoyenneté que concrétise le nouvel enseignement moral et civique, clé de voûte du parcours citoyen de l'élève qui est depuis la rentrée 2015 l'une des mesures structurantes de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République.

L'apprentissage de la citoyenneté et la démocratie sont consubstantiels. Ce constat, Jean-Jacques Rousseau le dressait déjà en 1762, en faisant converger les thèses du *Contrat social* et de son traité d'éducation, *L'Émile*, publiés la même année. Si de tout temps l'École s'est trouvée interrogée sur sa capacité à éduquer, à former, autant qu'à instruire, ce questionnement a rejailli avec intensité après la série des attentats perpétrés au cours de l'année 2015 dans le pays.

UNE MISSION AU CŒUR DES ENJEUX DE L'ÉCOLE

L'article 12 de la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République l'a posé : « au titre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, le service public de l'éducation prépare les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables et libres, conscients des principes et des règles qui fondent la démocratie ». À cet égard, le nouveau socle commun de connaissances, de

compétences et de culture donne toute leur place à la capacité de l'élève à juger par lui-même, au sentiment d'appartenance à la société, ainsi qu'à son aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l'amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE ET PARCOURS CITOYEN

Le nouvel enseignement moral et civique, créé par la loi de Refondation, poursuit un triple objectif : transmettre et faire partager les valeurs qui fondent la République et la démocratie, favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale, et viser à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Puisqu'il a vocation, par la transmission des valeurs de la République, à permettre l'adhésion raisonnée de

tous aux valeurs et principes qui régissent notre vie en société, le parcours citoyen structure l'ensemble de la scolarité de l'élève autour des enseignements et des actions éducatives, inscrits dans une progressivité et une cohérence des apprentissages et validés en fin de cursus. Il permet également d'aborder les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ; la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ; la lutte contre toutes les formes de discriminations, en particulier la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; la prévention et la lutte contre le harcèlement ; la lutte contre l'homophobie ; l'éducation à l'environnement et au développement durable ; l'éducation aux médias et à l'information. L'accent fort mis sur l'apprentissage à la citoyenneté s'inscrit aussi dans une dynamique européenne de renforcement de la transmission, par l'École et l'ensemble de ses partenaires, des valeurs communes aux sociétés démocratiques. La déclaration de Paris du 17 mars 2015 en constitue la feuille de route.

Paroles de réservistes



La Réserve citoyenne de l'éducation nationale permet à l'École de trouver parmi les forces vives de la société civile des personnes qui s'engagent aux côtés des enseignants et des équipes éducatives pour la transmission des valeurs de la République. Ils sont bénévoles d'associations, étudiants, salariés ou retraités : découvrez leurs témoignages.

« Les valeurs du vivre ensemble guideront mon action. Je vois la laïcité comme un sujet d'unité et non de division, il faut le faire comprendre. On doit contribuer à donner à tous nos jeunes un accès à la santé, à l'éducation et à la sécurité pour qu'ils retrouvent confiance. Je souhaite leur montrer que c'est le brassage des idées et des cultures qui nous permet de bien vivre ensemble. »
Joselyne, technicienne de gestion retraitée

« J'appartiens à ce qu'on appelle la "diversité". Quand j'étais enfant, je crois que jamais dans ma classe on ne m'a jugée par rapport à mon prénom, mon nom ou mes origines. J'ai l'impression qu'aujourd'hui on classe un peu les gens selon ces informations-là et je me bats depuis des années contre ce type de représentations. Je veux faire comprendre aux enfants qu'une personne doit pouvoir trouver sa place dans la société grâce à ce qu'elle peut lui apporter, pas en fonction d'où elle vient. »

Zobida, chef d'entreprise

« Je suis persuadé que nous devons participer avec les enseignants à la transmission des principes clés de notre République. Liberté, égalité, fraternité et laïcité me sont chers et ce ne sont pas des concepts scolaires mais bien des réalités qui existent au dehors de la classe, dans la vie quotidienne et le monde du travail. »

François, éditeur

« Je considère que tout citoyen doit s'engager dans la vie de la cité, et participer à la formation des jeunes futurs citoyens me semble une évidence. Je participe à des interventions dans les collèges qui m'ont convaincu de l'importance d'une parole autre que celle du professeur. Mes engagements actuels me conduisent à privilégier des thèmes comme la laïcité, la citoyenneté, le respect de l'autre, la République et ses valeurs ou la solidarité. »

Claude, ancien professeur des universités

+ DE 5 000

RÉSERVISTES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

« En tant que réserviste de l'éducation nationale, j'aspire à créer une synergie avec les enseignants et bâtir avec eux des actions au service des élèves, futurs citoyens. »

Brigitte, retraitée de la Maif

« Je souhaite faire comprendre aux jeunes qu'il est très important pour un citoyen de s'engager. Et ça commence à l'École : un écolier, un collégien ou un lycéen peut s'investir dans la vie de son établissement mais aussi dans la société, grâce aux associations par exemple. »

Emmanuel, auto-entrepreneur



L'ÉDUCATION POPULAIRE AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ

Par Didier Jacquemain, président du Collectif des associations partenaires de l'École (Cape)

La Refondation de l'École de la République, dans l'esprit comme dans la lettre de la loi, reconnaît l'éducation à la citoyenneté comme une mission à part entière de notre École.

La citoyenneté ne se décrète, ni ne s'impose : elle se nourrit d'expériences, de rencontres. En cela, notre responsabilité éducative ne peut être que collective et partagée entre tous les acteurs éducatifs, réunis par l'objectif d'accompagner nos jeunes concitoyens dans l'élaboration autonome de clés de compréhension de notre monde.

École, associations d'éducation populaire complémentaires de l'enseignement public, mouvements pédagogiques, collectivités territoriales, animateurs et intervenants des temps péri- et extrascolaires, élus, citoyens, parents... Pour tous, le même message : plus que des dispositifs, multiplions les rendez-vous à chaque étape de la construction du

parcours des enfants et des adolescents, et efforçons-nous d'en faire des moments profitables à tous les élèves. En sus de transmettre les valeurs du vivre ensemble, saisissons toutes les occasions de les mettre en pratique, de les expérimenter concrètement dans des projets collectifs d'éducation à la responsabilité et à l'engagement. Encourageons les partenariats intelligents qui permettent aux élèves, aux jeunes de retrouver de la confiance dans nos institutions. Travaillons à leur proposer de véritables espaces d'intégration dans le débat public.

Les élèves, enfants, adolescents et jeunes sont héritiers de notre démocratie ; considérons-les également comme des acteurs de la construction de leur parcours citoyen !

Trois questions à Nathalie Mons



professeure de sociologie à l'université de Cergy-Pontoise

EN QUOI CONSISTE LA DÉMARCHÉ DU CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DU SYSTÈME SCOLAIRE (CNECSO) ?

La France s'interroge sur l'éducation civique dispensée dans son École. D'après un sondage BVA réalisé pour le Cnesco et la Casden, près de 90 % des Français, et même les 18-24 ans, pensent que les jeunes n'ont pas les connaissances suffisantes pour exercer pleinement leur citoyenneté. Par ailleurs, depuis 2005, aucune étude approfondie d'envergure nationale n'a été menée sur les connaissances, attitudes et engagements civiques des jeunes et la réalité de l'éducation civique dans les classes. C'est un point aveugle majeur et grave dans l'évaluation de l'École française, qui est aussi un lieu où les élèves doivent s'approprier leur future citoyenneté. Dès sa création en 2013, le Cnesco a entamé une réflexion sur sa thématique École et démocratie. La première étape a consisté à observer l'éducation civique à l'étranger et à synthétiser les enseignements des recherches internationales. À la rentrée 2016, nous lançons une vaste enquête sur les connaissances, attitudes et engagements civiques des jeunes au collège et la mise en œuvre de la nouvelle éducation morale et civique.

À la rentrée 2016, nous lançons une enquête sur l'engagement civique des jeunes

QUELS SONT LES PRINCIPAUX RÉSULTATS DE VOTRE PREMIER RAPPORT ?

À ce stade, nos analyses montrent que la France investit massivement en termes de moyens d'enseignement dans l'éducation civique. La France est en effet un des rares pays européens, selon l'agence Eurydice, à développer un enseignement civique obligatoire dans le

cadre d'une discipline bien repérée dans les programmes scolaires. Mais cet enseignement a longtemps été magistral, les projets citoyens sont peu développés dans les écoles, trop souvent la participation des lycéens à la vie de l'établissement reste superficielle. Or notre synthèse des recherches montre que pour être efficaces, les enseignants doivent impliquer les élèves dans des débats argumentés, des projets éducatifs où ils sont actifs et engagés. L'engagement civique à l'âge adulte, par exemple l'action associative, est très associé à des engagements dans la jeunesse. Les nouveaux programmes d'éducation morale et civique vont dans ce sens-là. Il faudra développer un effort massif de formation continue pour qu'ils ne restent pas lettre morte.

QUEL EST LE RÔLE DU CNECSO DANS LA REFOUNDATION DE L'ÉCOLE DEPUIS 2012 ?

Il évalue en toute indépendance et sans tabou l'École française à partir d'une approche scientifique rigoureuse, une démarche nouvelle pour notre système éducatif. Nous nous attachons aussi bien à l'évaluation des politiques publiques qu'aux pratiques pédagogiques dans la classe. Nous échangeons beaucoup avec les acteurs évalués sur la construction de nos enquêtes et nos résultats rendus publics car nous ne croyons pas qu'une évaluation-sanction, une évaluation-gendarme soit capable de faire progresser l'École. Nous avons aussi légalement la mission de diffuser les résultats des évaluations et de la recherche pour contribuer à faire réfléchir l'École sur ses pratiques. ■

INCLURE, COOPÉRER, REFONDER

Par José Puig, inspecteur d'académie,
directeur de l'Institut national supérieur de
formation et de recherche pour l'éducation
des jeunes handicapés et les enseignements
adaptés (INSHEA)

**Formateurs, enseignants,
responsables associatifs :
ils refondent l'École du XXI^e siècle
pour une société plus inclusive.**

Le mot inclusion, gravé dans le texte de la loi, ne doit pas être perçu comme une concession accordée aux associations de personnes handicapées. Le cas particulier des élèves en situation de handicap est replacé dans la perspective du droit à l'éducation de tous les enfants. Figure également dans la loi un autre mot très important : le mot coopération. L'éducation appelle une transformation des habitudes et des pratiques des professeurs. Leur capacité à travailler en lien étroit avec les familles et avec d'autres professionnels est une exigence pour tous les élèves et, bien sûr et encore plus nettement, pour les élèves dont les apprentissages risquent d'être entravés par un handicap.

Inclusion de tous les élèves, coopération de tous les acteurs : nous sommes bien au cœur d'une refondation conceptuelle et, disons-le, politique de l'École. L'éducation inclusive ne se résume pas à une sorte d'aménagement ou d'assouplissement de la norme scolaire pour permettre à un petit nombre d'élèves défavorisés par une déficience d'y avoir accès. Elle marque une bifurcation historique du rôle que la société assigne à son École : l'École républicaine du XIX^e siècle avait substitué à l'élitisme fondé sur la naissance un élitisme fondé sur le mérite. Le XX^e siècle a fait prendre conscience des défauts d'un tel système qui aboutit à reproduire, voire à renforcer les inégalités. Le XXI^e siècle engage sa refondation pour édifier une École qui refuse l'exclusion et la discrimination, et qui ne limite pas le parcours d'un élève à une sorte d'entraînement individuel à la compétition sociale. Elle veut préparer les citoyens à vivre tous ensemble dans un monde plus éclairé et plus juste. À nous, acteurs de l'éducation, de construire sur ces nouvelles fondations.

*Le mot
inclusion ne
doit pas être
perçu comme une
concession*



ACCUEILLIR LE MÉDICO-SOCIAL À L'ÉCOLE

Julie Maire, enseignante spécialisée/pilote de l'unité d'enseignement maternelle (UEM) de Rouen (76)

Être enseignante en UEM, c'est tout d'abord accueillir le médico-social à l'école et faire en sorte que le plateau technique et l'équipe éducative conjuguent leurs expertises pour aider les enfants à se construire en tant qu'élèves. Ainsi, je pilote le projet pédagogique de l'UEM et celui de chaque enfant, en projetant ce moment où l'enfant devenu élève pourra fréquenter les classes ordinaires. Je mets aussi en œuvre des programmes d'interventions intensifs (Aba, Teacch, etc.) conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé, pour amener les enfants à acquérir les compétences indispensables à la posture d'élève. Je suis supervisée et formée mensuellement pour cette mise en œuvre. D'autre part, je dois faire le lien entre des élèves extraordinaires et les collègues de l'ordinaire pour que les premiers fréquentent les classes des seconds. Au final, c'est un plaisir de voir des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter une école ordinaire, même avec un auxiliaire de vie scolaire, devenir petit à petit des élèves : certains pourront même rejoindre l'école de leur quartier après une, deux ou trois années d'accompagnement. ■

Trois questions à Jean-Louis Garcia

président de la fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés (Apajh)

EN QUOI L'ÉDUCATION INCLUSIVE EST-ELLE UN ESPOIR POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE ?

L'Apajh est née de la réflexion d'instituteurs sur la place à part des écoliers en situation de handicap et sur le rôle et la place de l'École dans notre société. L'École d'aujourd'hui est le creuset de la société de demain et l'éducation inclusive au sein de l'École de tous est un extraordinaire levier pour le vivre ensemble. C'est un ferment d'intelligence collective et de compréhension mutuelle.

QUELLE EST LA PLACE DE L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE DANS L'ÉDUCATION INCLUSIVE ?

Le terme accessibilité est le plus souvent réduit à la problématique de l'empêchement d'accès aux personnes à mobilité réduite. Cette vision est réductrice même si bien évidemment il faut



trouver des solutions à ces difficultés-là. L'accessibilité universelle, c'est la perception globale du parcours de vie de la personne et les réponses systématiques à tous les empêchements d'accès

au droit commun et ils sont nombreux ! Cette compréhension pour l'éducation inclusive conduit à anticiper ces diverses situations de déni du droit et à adapter méthodes, comportements et outils aux différences et singularités. Cette personnalisation dans un cadre collectif est donc par nature et conséquence, utile à tous.

QUEL RÔLE JOUENT LES ASSOCIATIONS DANS CETTE DYNAMIQUE ?

Les associations en général et l'Apajh en particulier doivent être la conscience sociale, l'aiguillon permanent, qui impulsent la construction du droit sans exclusive, au-delà des différences et des diversités. À travers un partenariat pugnace, porteurs des attentes et des besoins des personnes que nous représentons et accompagnons, nous contribuons à faire évoluer la société tout entière. ■



EN QUATRE ANS

-26 000

DÉCROCHEURS

-126 000

JEUNES DE 18 À 24 ANS
SANS DIPLÔME

12 500 BOURSES

DE **1 000 EUROS**

POUR LES JEUNES

DÉCROCHEURS DE 16 À 18 ANS

**INSCRITS DANS UN PARCOURS
DE RETOUR EN FORMATION**

+ DE 10 000

JEUNES ONT PRIS CONTACT
AVEC DES CONSEILLERS
D'ORIENTATION GRÂCE À LA
CAMPAGNE D'INFORMATION

WWW.REVIENSTEFORMER.GOUV.FR



LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

« L'absence de qualification reste un déterminant majeur des difficultés d'accès au marché du travail¹. »

Parvenir à élever son niveau de qualification pour réussir son insertion sociale et professionnelle reste l'ambition légitime de la majorité des jeunes. Pour cela, un système éducatif plus juste doit favoriser la réussite de tous les élèves.

UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE LA PRÉVENTION À LA REMÉDIATION

La politique globale et partenariale mise en place dans le cadre du plan Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire commence à porter ses fruits. Les premiers résultats sont encourageants : 110 000 jeunes sortent de l'École sans diplôme contre 136 000 il y a quatre ans et 494 000 se retrouvent sans emploi et hors de tout système de formation contre 620 000 pour la même période. La France est désormais en bonne place au niveau européen, en dessous du seuil des 9 % de sortants précoces (18/24 ans).

Les sorties sans qualification sont encore trop nombreuses et touchent la partie de notre jeunesse la plus fragile. Une dynamique est engagée depuis quelques années et tous les personnels sont mobi-

lisés avec un double objectif : prévenir l'abandon scolaire précoce mais aussi tendre la main à ceux qui ont quitté l'École sans diplôme et souhaitent revenir en formation. La loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République instaure le maintien en formation pour tout jeune qui n'a pas obtenu de diplôme à l'issue de la scolarité obligatoire et affirme le principe du droit au retour en formation pour chaque jeune ayant quitté le système éducatif sans qualification. Le droit au redoublement dans l'établissement d'origine et la possibilité de conserver les notes obtenues au-dessus de la moyenne pour un candidat ayant échoué à l'examen complètent cette dynamique.

MOBILISÉS POUR ÉVITER L'ABANDON SCOLAIRE

Il s'agit d'agir le plus possible en amont pour éviter l'abandon sco-

laire. Un plan de formation pour les enseignants a été mis en place pour contribuer à faire évoluer les pratiques pédagogiques et sensibiliser les personnels au décrochage scolaire. Cette politique de prévention doit s'enraciner au niveau de l'établissement à travers la mise en place d'équipes pluriprofessionnelles en lien avec les référents décrochage scolaire pour améliorer le repérage des jeunes en risque de décrochage et être en capacité de leur offrir des parcours de formation alternatifs et innovants. C'est dans cette optique qu'a été créé le parcours aménagé de formation initiale, expérimenté dans cinq académies. Il doit permettre aux élèves en risque de décrochage de pouvoir bénéficier d'un moment de respiration afin d'alterner séquences de formation avec d'autres activités en entreprise ou dans le domaine associatif (service civique). D'autres dispositions visent à rapprocher davantage les familles de l'École pour mieux les associer à la scolarité de leurs enfants (mallette des parents, dispositif Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration, espaces parents...).

Une Semaine de la persévérance scolaire vient concrétiser et mettre en valeur l'ensemble du travail mené par les équipes sur le terrain. Enfin, l'école se mobilise autour des valeurs fondamentales de la République pour les partager et éviter que la frustration liée aux inégalités engendre des manifestations de rejet voire de replis identitaires.

Trois questions à Maëva A.

élève de 1^{re} bac pro gestion/administration au lycée Émile Zola d'Hennebont (56)

Le droit au retour en formation initiale permet aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne possèdent pas de diplôme ou de qualification professionnelle de revenir se former pour obtenir un diplôme et faciliter leur insertion professionnelle. Maëva a bénéficié de ce droit au retour en formation.

POURQUOI AVOIR ARRÊTÉ TES ÉTUDES ?

J'ai arrêté les cours en février 2015, j'étais en 1^{re}. Je ne voulais plus aller au lycée car je ne m'y sentais pas bien, à cause de certains élèves.

QU'EST-CE QUI T'A POUSSÉ À REPRENDRE TES ÉTUDES ET COMMENT S'EST PASSÉ TON RETOUR EN FORMATION ?

Je voulais avoir mon bac pour entrer en école de police. J'ai alors fait une recherche sur Internet et je suis arrivée sur le site Reviens te former. J'ai rentré mon numéro de téléphone et quelques informations sur mon niveau d'études et le lieu où j'habite. Quelques jours après, une personne m'a appelée pour prendre rendez-vous avec un conseiller d'orientation. C'était dans le centre d'information et d'orientation de Ploërmel, pas loin de chez moi. On a discuté de mon parcours et de ce que je voulais faire plus tard. Il m'a conseillé plusieurs écoles qui proposaient des formations pour le métier que j'avais envie de faire. Je me suis inscrite dans l'une de ces écoles, en bac pro gestion-administration, en septembre dernier. Par la suite, le conseiller d'orientation m'a recontactée pour savoir si j'avais bien repris les cours et comment ça se passait.

COMMENT SE PASSE CETTE NOUVELLE ANNÉE ?

La formation me plaît beaucoup et je m'y sens bien. Cette fois, je compte aller au bout et décrocher mon bac pour travailler dans l'administration de la police. ■

UN PARTENARIAT ÉLARGI

Nouvelle organisation et nouvelle gouvernance se mettent en place dans les 13 régions concernées par la réforme territoriale. Les présidents des conseils régionaux ont compétence pour coordonner les actions de remédiation en lien avec les recteurs d'académie. Un protocole d'accord² fixe le cadre général et des conventions régionales déclinent au plan local les objectifs poursuivis ainsi que les nouvelles modalités d'organisation et d'évaluation.

Le repérage et l'accompagnement des jeunes se trouvent renforcés via les « plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs », en particulier dans la mise en œuvre du droit au retour en formation. La campagne d'information Reviens te former³ illustre cette politique. Elle a permis à plus de 10 000 jeunes de prendre contact avec des conseillers chargés de les orienter vers les structures adéquates pour une prise en charge immédiate dans le cadre du service public régional de l'orientation. La durée complémentaire de formation qualifiante suivie par le jeune sera mentionnée dans son compte personnel de formation (CPF). Ce sont déjà plus de 26 000 jeunes qui ont pu bénéficier d'une reprise d'études en formation initiale.

À la rentrée 2016, des bourses d'un montant de 1 000 euros pour les jeunes décrocheurs âgés de 16 à 18 ans inscrits dans un parcours de retour en formation seront mises en place. Ces mesures visent à donner l'opportunité au décrocheur d'élever son niveau

Trois questions à Alberto Lopez

directeur du Centre d'études et de recherches
sur les qualifications (Cereq)



QUELS SONT LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE ?

Pour le Cereq, le décrochage scolaire conduit à voir le sixième de chaque génération entrer sur le marché du travail sans aucun diplôme et être ainsi fortement exposée au chômage, au sous-emploi ou aux emplois précaires. En temps de crise, le fossé entre ces jeunes et les autres s'est d'ailleurs creusé puisque même trois ans après être sorti du système éducatif, un actif non diplômé sur deux est au chômage.

COMMENT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SE SONT-ILS MOBILISÉS DANS LE CADRE DU PLAN DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE ADOPTÉ EN 2014 ?

La mobilisation a été très forte et a pris des modalités diverses en fonction de l'historique de ces établissements et de l'orientation donnée par les chefs d'établissement. À l'issue d'une enquête réalisée auprès des équipes de direction de plus de 120 établissements, il apparaît que la généralisation des groupes de prévention du décrochage scolaire a conduit à quatre grands types de configuration dans les collèges et lycées. Certes, à une extrémité, la prévention s'organise avec une conception limitée à l'absentéisme en impliquant un nombre réduit de personnels et sans mobiliser les enseignants. Mais bien d'autres établissements mobilisent collectivement enseignants et autres catégories de professionnels autour d'une acception assez large de la prévention. La pédagogie se trouve elle-même interrogée.

L'APPEL À LA COLLABORATION ENTRE PROFESSIONNELS SUR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE A-T-IL DES EFFETS IMPORTANTS ?

Un certain nombre de chefs d'établissement se sont d'ores et déjà saisis du plan de lutte contre le décrochage scolaire, du groupe de prévention contre le décrochage scolaire (GPDS) et de l'action « pluri-professionnelle » comme principe de management et d'évolution des collectifs de travail. ■

de qualification, de valoriser les compétences qu'il a acquises et de s'inscrire dans un processus de formation continue.

UN CADRE COMMUN, DES DROITS UNIVERSELS

Pour les 16-25 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail, la Garantie jeunes offre la chance d'une intégration grâce à un parcours intensif de formation et d'accès à l'emploi. Véritable droit universel, ce dispositif doit être généralisé en 2017 et concerne entre 100 000 et 150 000 jeunes.

Le service civique est un levier essentiel de citoyenneté, mais aussi un moyen de s'insérer dans la vie professionnelle. En offrant des solutions spécifiques alliant projet de formation et mission d'intérêt général, à plein temps ou en alternance, le service civique participe à la lutte contre le décrochage.

26 000 jeunes ont bénéficié d'une reprise d'études en formation initiale

UN PARI SUR L'AVENIR

Le décrochage scolaire demeure un fléau qu'il faut vaincre. Il représente un coût exorbitant pour la communauté nationale, humain, économique et social. Au-delà des clivages partisans, la Nation se mobilise sur cet objectif à présent consensuel.



¹Rapport de la Cour des comptes paru le 20 janvier 2016, *Les dispositifs et les crédits mobilisés en faveur des jeunes sortis sans qualification du système scolaire.*

²Signé le 13 août 2015 entre l'État et l'association des régions de France.

³Mise en place : mai 2015.

Trois questions à Jean-Marc Petit

*orientation et formations professionnelles
secrétariat général de l'enseignement catholique*



COMMENT L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE S'INSCRIT-IL DANS LE PLAN D'ACTION TOUS MOBILISÉS POUR VAINCRE LE DÉCROCHAGE ?

L'enseignement catholique a tout naturellement répondu présent en tant que contributeur au service public d'éducation et dans la logique des actions engagées préalablement, dans le cadre du plan Réussite pour tous, abondé de cent postes par an depuis dix ans.

QUELS ONT LES LEVIERS UTILISÉS DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVENTION ?

D'abord, un repérage des situations de fragilité et de la diversité des profils concernés, pour une diversification pertinente des réponses apportées, en s'appuyant sur les acteurs locaux :

- valorisation de la voie professionnelle par la création de dispositifs passerelles et de parcours sécurisés permettant d'atteindre par étape les niveaux les plus élevés de qualification ;
- politique partenariale avec différentes structures de formation, telles que les grandes écoles de la Fesic et le Cnam, mais aussi avec le monde professionnel ;

- doublement du nombre d'apprentis en CFA/UFA ;
- accompagnement à l'orientation en intégrant la dimension de la personne, et en associant les parents, tout en développant des outils propres dans le cadre du parcours Avenir et son support Folios.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE CONTRIBUTION AU SEIN DES PLATEFORMES D'APPUI ET DE SOUTIEN AUX DÉCROCHEURS ?

Une contribution facilitée par l'habitude de travailler avec les CIO, les missions locales pour l'emploi afin de répondre aux appels d'offres des régions et départements en faveur des publics les plus en difficulté, de la part de nos CFC et CFA. Il en va de même pour les missions d'insertion des jeunes développées dans l'enseignement catholique (Mijec) ou de l'association Nouveau départ et ses lycées du soir qui offrent une nouvelle chance à des jeunes et jeunes adultes de préparer les examens. ■



LE BAC PRO A 30 ANS

Par Daniel Bloch, président du groupe interministériel des Campus des métiers et des qualifications



L'enseignement professionnel, voie de formation en alternance à plus d'un titre : elle forme aux gestes, à l'acquisition de compétences et de connaissances générales ; elle associe l'enseignement en classes et des périodes de formation en milieu professionnel. Elle est chaque année, pour près de 700 000 jeunes qui fréquentent l'un des 1 600 lycées professionnels, un vecteur d'insertion professionnelle et sociale et de poursuite d'études.

La création du baccalauréat professionnel a constitué une innovation de rupture dans le système de formation professionnelle secondaire de notre pays. Tout d'abord parce qu'il a cassé un premier plafond de verre, celui qui limitait au CAP l'ambition des élèves de l'enseignement professionnel, très majoritairement issus des milieux défavorisés. Sa réussite : aujourd'hui 30 % des bacheliers sont des bacheliers professionnels. Sa création a conduit le baccalauréat professionnel à se constituer, dans l'histoire de l'éducation nationale, comme la première formation initiale préparée en alternance.

Depuis 30 ans, les lycées professionnels s'adaptent, innovent, trouvent les leviers pour transmettre les connaissances, les compétences

*Aujourd'hui,
30 % des
bacheliers sont
issus d'un bac
professionnel*

et les gestes techniques en prenant en charge des élèves en difficulté. Il s'agit à cet effet, par exemple, d'ouvrir plus largement dans leurs murs des classes de 3^e préparatoires à l'enseignement professionnel qui fonctionnent comme des classes d'inclusion autant que comme des classes d'opportunité pour des élèves qui s'interrogent sur la suite de leurs parcours. Il s'agit aussi de tracer des trajectoires sécurisées depuis le CAP et le baccalauréat professionnel afin d'en faire accéder une plus large proportion à un BTS ou à un DUT, voire au-delà.

Reconnaître le dynamisme des lycées professionnels, c'est aussi accompagner leur montée en puissance progressive dans des Campus des métiers et des qualifications qui décloisonnent les frontières entre les enseignements secondaire et supérieur et l'enseignement professionnel.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS AUTOUR DES 30 ANS DU BAC PRO

- Des journées nationales portes ouvertes, organisées en janvier 2016 partout en France : animations, informations aux parents, futurs élèves et entreprises, interventions d'anciens élèves, démonstrations de savoir-faire, etc.
- Un concours national de photographie intitulé *Vive le bac pro !* L'exposition des réalisations de lycéens professionnels sera inaugurée le 11 mai 2016 par la ministre. Elle se tiendra au Conservatoire national des arts et métiers à Paris. Les photos des lauréats académiques seront exposées à Paris, Nantes, Poitiers et Lyon, et accrochées pendant un mois sur les grilles du Cnam.
- Un tour des lycées professionnels tout au long de l'année 2016. ■

Vive le bac pro ! Les lauréats du concours photo

À l'occasion des 30 ans du bac pro, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé un grand concours national de photographie à destination de tous les élèves et apprentis préparant un baccalauréat professionnel, de la seconde à la terminale. Découvrez les lauréats par académie.



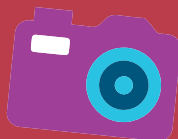
ALIZÉA BOUYER
Lycée Cofap Ifom, Nantes



BRYAN COGO
Lycée professionnel
Jules Fil, Carcassonne



BENOIT RATTON
Lycée professionnel
Alexandre Dumas, Cavaillon



CAMILLE BOUGAUD
Lycée Jeanne d'Arc, Rennes



DAVY DARNAL
Lycée polyvalent de
la Jetée, Le François



EMERY PONGO
Lycée professionnel Gabriel, Argentan



CHRISTIAN MULLER
Lycée professionnel privé
Sainte Marie, Sarrebourg

CLÉMENT CKAW
Aforp, Drancy



ERWIN VILAINE Lycée professionnel privé
La Favorite Sainte Thérèse, Sainte-Foy-lès-Lyon



DORIA NEDJAR
Lycée professionnel Voltaire, Wingles



JULIETTE DANVIN
Lycée professionnel
Bourdelle - Montauban



GUILLAUME VINERIEZ-MAUZ
Lycée des métiers des services et de
l'aéronautique Flora Tristan, Camblandes
et Meynac



JULIETTE SARAIVA Lycée professionnel
privé Jean-Paul II, Compiègne

BAC PROFESSIONNEL

47



AYMERIC SAGET
Lycée Gaudier-Brzeska,
Saint-Jean-de-Braye



LAURA TÉTU
Lycée professionnel
Vue Belle, Saint Paul



LAURIE HANQUER
Lycée Romain Rolland, Goussainville



LÉONIE PETIT
Lycée Pasteur Mont Roland, Dole



MATTÉO PAYAN
Lycée Borda, Dax



PHILIPPE ADAO
Lycée de la mode Emiland
Gauthey, Chalon-sur-Saône



ZINÉDINE BOURCIER
Lycée professionnel des Trois
Rivières - Pontchâteau



SÉBASTIEN GROLIÈRE
Lycée professionnel Gustave
Eiffel, Gannat



VICTORIA ROUSSEL
Lycée hôtelier La Closerie,
Saint-Quay Protrieux



THÉO BOTHAMY
Lycée Ampère, Vendôme



ARNAUD DIEDA
Lycée polyvalent Teyssier, Bitche



ROSE SICCARD-DROUET Lycée
professionnel privé Le Bon Sauveur, Saint-Lô





GRANDE PAUVRETÉ ET RÉUSSITE SCOLAIRE

Pour relever le défi de la réussite de tous les élèves, quelles que soient leur origine et leur situation sociales, l'École se doit de prendre conscience et de prendre en compte la situation de pauvreté économique de certaines familles. C'est dans une approche inclusive et d'accompagnement de chaque élève, à laquelle la loi d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République a donné une nouvelle impulsion, que tous les acteurs de l'École doivent agir pour la réussite scolaire et ainsi favoriser la promotion sociale des individus.

À tous les niveaux, l'École agit pour remédier aux difficultés spécifiques de ces élèves. Éclairé par le rapport de 2015 de Jean-Paul Delahaye

Grande pauvreté et réussite scolaire, le ministère a conçu et déploie un plan d'actions visant à lutter contre les effets spécifiques de la grande pauvreté pour favoriser la réussite scolaire. Ce plan est articulé autour des objectifs suivants : apporter un suivi pédagogique adapté et attentif ; sensibiliser et former les acteurs et au premier chef les enseignants, puisque les leviers d'actions les plus efficaces sont dans la classe ; cibler la politique sociale et de santé vers ces élèves et leur famille ; rapprocher l'école des familles ; promouvoir une gouvernance dynamisant les actions partenariales nationales et académiques.

Pour lutter contre les inégalités, les instruments et acteurs de la politique sociale du ministère sont mobilisés afin de permettre la réussite des élèves issus de familles défavorisées, à qui ils doivent s'adresser en priorité. Les fonds sociaux ont été rétablis à près de 50 M€, soit un niveau qui permet désormais de mieux prendre en charge les difficultés financières des familles.

Pour réduire le non-recours aux bourses de l'éducation nationale, des mesures ont été prises à la rentrée 2015 et seront poursuivies

et renforcées à la rentrée 2016. Le développement progressif de télé-services et la simplification des bourses de lycées, qui entrera en vigueur à la rentrée 2016, poursuivent le même objectif.

Le ciblage de la politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves constitue un des leviers essentiels de la réduction des inégalités sociales, d'éducation et de santé au service de la réussite de tous les élèves. Le service social en faveur des élèves disposait à la rentrée 2015 de près de 2 750 postes d'assistant(e)s dont les missions trouvent toute leur place dans la promotion d'une école inclusive, la refonte de l'éducation prioritaire, le dialogue avec les familles, la prévention de l'absentéisme et du décrochage, la lutte contre toutes les formes de violences et de discrimination.

À tous les niveaux, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) sont des lieux particulièrement propices pour prendre conscience des situations des familles dans leur globalité, et pour nouer des partenariats. Leurs missions et leur organisation vont être précisées, en particulier pour rappeler leur rôle en faveur de la lutte contre l'exclusion.

PERMETTRE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

Rapporteur en mai 2015 de l'avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) « Une école de la réussite pour tous », Marie-Aleth Grard a travaillé avec Jean-Paul Delahaye pour le rapport *Grande pauvreté et réussite scolaire*. Vice-présidente d'ATD Quart Monde, elle est aussi membre du Conseil Supérieur des programmes.

« L'école inclusive s'adapte à l'élève pour répondre à ses besoins. Elle respecte l'autonomie des élèves et veille au rythme de chacun », rappelle Marie-Aleth Grard qui, pour réaliser l'avis du Cese, s'est rendue dans des écoles et des collèges où on note de réelles avancées en termes de réussite scolaire de tous les élèves ».

À la question souvent posée du risque d'abaissement de niveau des élèves qui ne sont pas en difficulté, elle répond que « la société dans laquelle nous vivons est faite de différents milieux sociaux et

notre système scolaire forme bien les élèves qui seront demain l'élite de notre pays », or « ces enfants, ces jeunes ne seront vraiment bien formés que s'ils connaissent, comprennent les différents milieux sociaux qui composent notre pays ». Elle rappelle que les sociologues et chercheurs dans le domaine de l'éducation montrent sans cesse cela. En effet, « si l'on permet aux enfants de tous milieux sociaux de jouer, penser, apprendre ensemble, les meilleurs élèves continuent de progresser ainsi que les élèves les plus en difficulté ».

Ses préconisations en termes

de pédagogie ? Pour l'intéressée, « toutes les pédagogies ne se valent pas pour permettre la réussite de tous les enfants ». Marie-Aleth Grard cite en premier la pédagogie de la coopération qui permet de faire de l'élève, ou plus exactement des élèves, les acteurs principaux de leurs apprentissages. Pour la mise en œuvre de cette pédagogie qui « favorise les interrelations entre les enfants et les interactions avec leur milieu », elle insiste sur celles et ceux qui la mettent en œuvre : « il faut soutenir les enseignants pour qu'ils s'y forment ».

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE DE FRANCE STRATÉGIE SUR L'ÉVOLUTION DU RECOURS AUX BOURSES DANS LE SECONDAIRE (2010-2016)

Par Clément Dherbécourt, chef de projet au département société, institutions et politiques sociales, France Stratégie

Contrairement à d'autres prestations sociales, le non-recours aux bourses éducatives fait l'objet de peu de publications en France. Or celui-ci semble avoir augmenté depuis la crise selon le rapport de Jean-Paul Delahaye *Grande pauvreté et réussite scolaire* (mai 2015), qui pointe une baisse du nombre de boursiers du collège de 1% entre 2011 et 2013. L'étude menée par France Stratégie permettra de mieux documenter le recours aux bourses sur le territoire français et son évolution entre la rentrée 2010 et février 2016. Elle présentera les facteurs sociaux, démographiques et économiques expliquant l'évolution du nombre de boursiers. D'autre part, les données sociales localisées Filosofi de l'Insee une première estimation du non-recours aux bourses chez les familles défavorisées, pour l'année 2012.

L'étude analysera les effets de plusieurs dispositifs de politique publique susceptibles de favoriser l'accès aux bourses. On s'intéressera notamment aux effets du report depuis 2015 de la date de dépôt des dossiers de bourses aux vacances de la Toussaint, qui permet aux établissements de mieux connaître la situation des familles et de les accompagner dans leur candidature. On étudiera les effets indirects de la réforme de l'éducation prioritaire. Dans le nouveau dispositif, les établissements à forte proportion de boursiers ont plus de chance de recevoir des moyens supplémentaires et sont donc a priori incités à réduire le non-recours. ■

LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE



Notre système éducatif a un rôle considérable à jouer dans l'effort à conduire pour le redressement de notre économie. Le monde économique doit également davantage s'investir pour favoriser la découverte du monde professionnel par les élèves et les étudiants, et pour qu'ils soient mieux préparés à leur insertion professionnelle.

À l'heure où le chômage et les difficultés d'insertion professionnelle touchent trop de jeunes, le monde de l'éducation et le monde économique ont tout à gagner à dialoguer pour mieux préparer ses élèves et étudiants, futurs actifs et acteurs économiques, au monde du travail et au marché de l'emploi. Des relations entre l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et le monde économique se sont nouées sous des formes multiples

au cours des dernières décennies, notamment via des partenariats avec les branches professionnelles, des associations, des entreprises ou des fondations : interventions d'acteurs économiques et notamment d'entrepreneurs dans les établissements scolaires, stages en entreprises, semaine de l'entreprise, formations en alternance, développement des filières professionnelles, etc. Pour autant, les marges de progrès existent et les initiatives doivent encore prendre toute leur place dans les établissements. Afin de franchir une nouvelle étape dans le rapprochement école-entreprise, le ministère a lancé différentes initiatives dans le prolongement de la loi de Refondation de l'École.

LE CONSEIL NATIONAL ÉDUCATION-ÉCONOMIE

Pour mieux structurer ces relations, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a voulu rassembler dans une même instance, d'une part, des représentants du monde économique et professionnel et, d'autre part, du monde de l'éducation.

LE PARCOURS AVENIR

Depuis la rentrée de septembre 2015, le parcours Avenir a été institué dans tous les établissements scolaires. Chaque élève, de la 6^e à la terminale, est amené à découvrir le monde économique et professionnel, développer son sens de l'initiative, et élaborer son projet individuel d'orientation scolaire et professionnelle.

LES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS

Au cœur de l'innovation pédagogique et technologique et pour mieux répondre aux enjeux économiques des territoires et de formation des jeunes, les 49 campus des métiers et des qualifications illustrent un axe fort des engagements pris avec les nouvelles régions pour le développement de l'enseignement professionnel. En regroupant des établissements secondaires et universitaires, des CFA, des centres de recherche et des entreprises qui travaillent ensemble autour d'un secteur d'activité d'excellence

sur un territoire donné, les campus deviennent un dispositif phare de la politique territoriale du ministère au service de la jeunesse.

LES PÔLES DE STAGE

Déployés sur le territoire, dans chaque bassin d'éducation et de formation les 330 pôles de stage auront la mission d'aider les collégiens et les lycéens professionnels à trouver un stage. Constitués de personnels de l'éducation nationale et de jeunes volontaires en service civique, ce nouveau dispositif est chargé de constituer un réseau d'entreprises locales qui puissent être mobilisées lorsqu'un

élève, malgré ses recherches, n'a pas trouvé de stage. Les pôles de stage constituent un réseau de partenaires de l'école pour ceux qui n'en ont pas. Et enfin la création et la rénovation des diplômes professionnels restent un cadre et un enjeu majeur de la relation école-entreprise participant à l'insertion professionnelle des jeunes. Qu'il s'agisse du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), du baccalauréat professionnel ou encore du brevet de technicien supérieur (BTS), ces diplômes sont élaborés et régulièrement renouvelés en concertation avec les milieux professionnels.





Trois questions à Pierre Ferracci

*président du Conseil national
éducation économie (CNEE)*

LE CNEE A ÉTÉ INSTALLÉ IL Y A DEUX ANS DANS LA FOULÉE DE LA LOI DE LA REFONDATION, QUEL EST SON RÔLE ?

Le dialogue entre les mondes de l'éducation et de l'économie n'a pas toujours été simple dans notre pays. Le CNEE a été créé avec pour mission de renforcer la relation entre le système éducatif (enseignement scolaire et enseignement supérieur), l'économie et l'emploi.

COMMENT LE CNEE FONCTIONNE-T-IL CONCRÈTEMENT ?

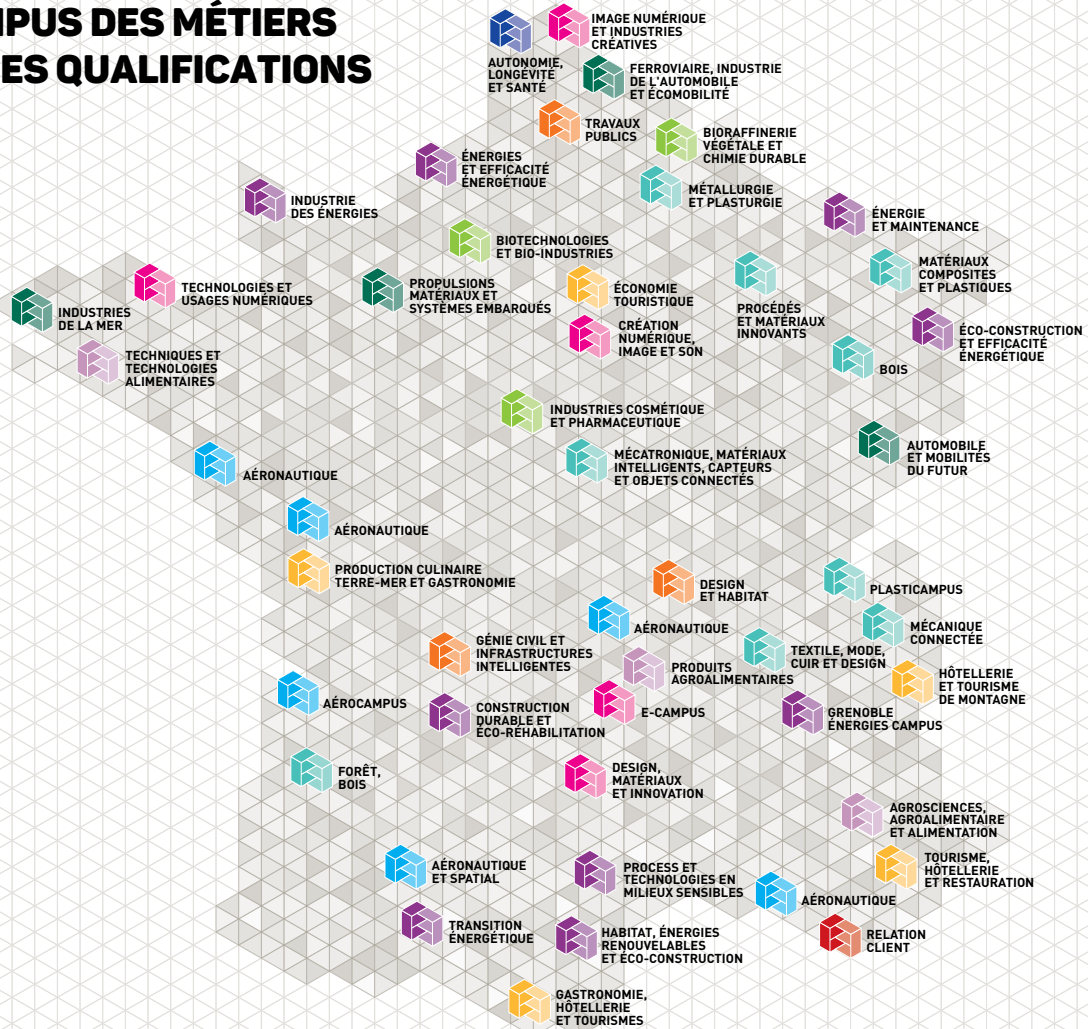
L'idée fondatrice du CNEE est de lever certaines barrières pour penser ensemble l'avenir de nos systèmes éducatifs et productifs. Pour ce faire, nous réunissons chefs d'entreprise, enseignants, représentants des

salariés et employeurs, universitaires et chercheurs, présidents des régions, mais aussi personnalités qualifiées issues notamment du monde associatif, et administrateurs des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de l'Industrie et de l'Emploi. Les intérêts de tous sont bien plus partagés qu'on ne le pense.

QUELS SONT VOS PRINCIPAUX CHANTIERS ?

Nous travaillons au renforcement de l'insertion professionnelle : rénovation des diplômes professionnels à l'aune des mutations économiques, développement d'une alternance de qualité, certification des compétences numériques, situation de certaines spécialités tertiaires du bac professionnel, campus des métiers et des qualifications. Notre action se fait aussi concrète et proche du terrain que possible. Le CNEE a ainsi publié des guides « boîtes à outils » à destination du monde économique et professionnel mais aussi des équipes éducatives, en vue d'accompagner la mise en place du parcours Avenir. ■

CARTE NATIONALE DES CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS



- | | | | |
|---|--------------------------------------|------------------------------|---|
| Aéronautique | Tourisme, hôtellerie et restauration | Numérique et design | Chimie et biotechnologies |
| Métallurgie, plasturgie et autres matériaux | Bâtiments et travaux publics | Énergie et éco-construction | Véhicule, transport terrestre et maritime |
| Services aux personnes | Services aux entreprises | Alimentaire, agroalimentaire | |

L'ANNÉE DU SPORT DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

L'Année du sport, de l'école à l'université a été lancée en 2015. Plus de 1 500 projets sportifs ont déjà été labellisés « Année du sport ».

La continuité entre l'éducation physique et sportive (EPS) et le sport scolaire, mais aussi le sport en club constitue une préoccupation guidée par la conviction qu'au-delà des différences, il s'agit de pratiques complémentaires allant du sport loisir – axé sur la détente et le partage – au sport compétition qui privilégie le dépassement de soi, et l'apprentissage du geste technique parfait. En outre, les activités physiques et sportives sont

Le sport diffuse et conforte des valeurs communes à celle de l'École

largement représentées dans le temps périscolaire proposé par les communes, où elles prennent souvent place dans des projets transversaux autour des valeurs de la République, de la découverte de nouvelles pratiques, et de l'ouverture aux autres. Du reste, les projets labellisés « Année du sport » se sont engagés à donner à la pratique sportive une ambition éducative et culturelle.

Le sport diffuse et conforte en effet des valeurs qui sont communes à celle de l'École : apprentissage de la citoyenneté, dépassement de soi, respect des règles, attention aux autres, refus de toutes les formes d'intolérance, etc. Cette transversalité, qui trouve une incarnation dans le récent parcours citoyen et dans le parcours éducatif de santé (qui entre en vigueur à la rentrée 2016), va pouvoir se prolonger dans les futurs enseignements pratiques interdisciplinaires au collège. Quand on parle de d'histoire, de sciences, de mathématiques, on doit avoir le réflexe de penser au sport, et réciproquement.

En amont de l'Euro masculin de football qui se déroule en France en juin et juillet prochains, les écoles et les établissements scolaires ont été mobilisés pour organiser Mon Euro 2016 et la Quinzaine du football – qui valorise la mixité filles-garçons dans la pratique du football. Il importe de prolonger cet engagement collectif.



Trois questions à Laurent Pétrynka

directeur national de l'UNSS

EN SEPTEMBRE 2015 A DÉBUTÉ L'ANNÉE DU SPORT, QUI S'ACHÈVERA À L'ÉTÉ. PREMIER BILAN ?

L'Année du sport, de l'école à l'université (Aseu) a permis de prendre conscience que les grands événements ne peuvent rester réservés aux sportifs professionnels et aux téléspectateurs. Ils doivent permettre au plus grand nombre de pratiquer du sport, notamment les jeunes. Notons ensuite l'impulsion institutionnelle et la mobilisation réelle. Cette dynamique a permis l'organisation de nouveaux événements pour la jeunesse : par exemple, l'UNSS organisera l'Euro foot jeunes la semaine précédant l'UEFA Euro 2016. Ce sera un grand tournoi international scolaire regroupant plus de 25 pays à Lille et Lens. Je pense à d'autres initiatives locales comme le projet Danse relayé sur le réseau Canopé au lycée Camille Guérin à Poitiers.

LA PRATIQUE D'UN SPORT OU D'UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE DEMEURE ENCORE TRÈS INÉGALE AU SEIN DE LA JEUNESSE. QUE PRÉCONISEZ-VOUS POUR Y REMÉDIER DANS LE CADRE SCOLAIRE ?

Pour combler ces inégalités, la France propose à l'École l'offre sportive la plus large d'Europe : plus de 1200 heures d'EPS et l'offre complémentaire de fédérations scolaires. C'est à l'École que les goûts se dessinent, il faut donc proposer une offre variée et accessible. Ainsi, chaque établissement devrait pouvoir proposer dans le cadre de son autonomie un projet sportif pour les élèves et les familles qui le souhaitent.

QUELLES PERSPECTIVES POUR PROLONGER CETTE ANNÉE DU SPORT ?

Elles peuvent s'inscrire dans la durée : pourquoi ne pas lancer les dix ans du sport à l'École ? Nous serons alors dans un travail de fond pour la génération Paris 2024. Nous pourrions aussi construire un horizon vers des publics différents. Le sport peut ainsi permettre aux parents de se rapprocher de l'École. Enfin, dans les quartiers, notre mobilisation doit rester maximale. La diminution constatée de l'offre sportive doit être comblée par celle des établissements qui demeurent les bases avancées de la République. ■



Pour inscrire l'Année du sport, de l'école à l'université dans la durée, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'associe à la candidature de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Des projets communs et de partenariats vont être montés avec le Gip « Paris 2024 », le Comité national olympique français, l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), l'Union sportive des écoles primaires (Usep) et les fédérations sportives, afin de promouvoir les valeurs de l'olympisme à l'École.

L'École a un rôle important à jouer pour encourager les enfants à pratiquer un sport ou une activité physique dès le plus jeune âge. S'il y a encore beaucoup à faire, dans ce domaine, pour combattre les inégalités sociales, territoriales et entre les filles et les garçons, nous sommes sur la bonne voie.



ARTS ET CULTURE À L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Si « nous sommes », selon les mots de Georges Steiner, « un animal dont le souffle de vie est celui des rêves parlés, peints, sculptés et chantés », cette réalité a mis du temps à être reconnue dans le cadre scolaire. L'histoire des arts et de la culture à l'École est celle d'une lente légitimation, qui doit désormais être consolidée et généralisée.

Aracher la fréquentation de la culture et de l'art aux seuls déterminismes économiques et sociaux est un défi qu'il vaut la peine de relever. L'art et la culture sont notre bien commun et, en tant que tel, ont toute leur place dans l'École de la République. D'abord, parce que les enseignements artistiques font partie intégrante des savoirs et des connaissances dont il est important de doter nos élèves. L'École permet de conférer, au monde qui nous entoure, du sens, du sensé, mais aussi du sensible : à une époque où les images occupent une telle place et où les œuvres abondent, les élèves doivent pouvoir les aborder avec un esprit critique, des savoirs et une familiarité qui passe par des expériences et des rencontres régulières avec l'art et la culture.

Surtout, le parcours d'éducation artistique et culturelle se conçoit à la fois comme une éducation à l'art et une éducation par l'art. À l'art tel qu'il a existé et tel qu'il existe, tel qu'il s'est fait et tel qu'il se fait. Pour cette

raison, en plus des connaissances, le parcours d'éducation artistique et culturelle s'appuie sur des visites, des rencontres, et des pratiques individuelles et collectives.

Par l'art, car chaque domaine artistique convoque, plus ou moins directement, des connaissances et des savoirs disciplinaires qui vont bien au-delà du domaine artistique au sens strict. C'est l'écriture et l'expression orale, quand un élève commente et décrit un tableau. Ce sont les nombres, dans l'appréhension du rythme et le découpage des mesures d'une partition. C'est la lecture, lorsque l'élève travaille sur une pièce de théâtre, mais aussi la lumière et la physique, pour aborder une création lumière ou l'éclairage d'un plan cinématographique, ou la géométrie à travers l'invention de la perspective.

Ce sont aussi, par l'implication dans un projet collectif, par la ri-

gueur, la discipline et l'exigence, des qualités essentielles qui s'acquièrent. Elles seront nécessaires à nos élèves au cours de leur scolarité, et, plus tard, à leur insertion professionnelle.

Enfin, par l'art et la culture se découvrent et s'approfondissent d'autres façons de dire le monde, de le raconter et de le ressentir ; par eux, l'imaginaire se cultive, tout comme la sensibilité, et la personne comme le citoyen.

La discipline et l'exigence, des qualités essentielles

L'École, son étymologie nous le rappelle est un temps libre. Bourdieu ajoutait : « temps libre et libéré des urgences du monde, qui rend possible un rapport libre et libéré à ces urgences, et au monde ». Or c'est l'exercice de la liberté qui est au cœur de la création artistique. C'est cette liberté qu'offre aussi le parcours d'éducation artistique et culturelle, en ouvrant les esprits de nos élèves vers des domaines variés, des expériences, des lieux et des rencontres qu'ils n'auraient peut-être jamais connus sans l'École.



DES ÉLÈVES ACTEURS ET INTERPRÈTES

Les écoles primaires Parc Bellevue et Ruffi ainsi que les écoles maternelles Vaillant et Pommier du 3^e arrondissement de Marseille participent au projet intergénérationnel de sensibilisation à la danse : Danse ensemble.

Grâce à ce projet, les élèves découvrent le quotidien d'une compagnie de danse professionnelle, rencontrent les artistes en création, les coulisses et assistent à des spectacles. Ils sont également acteurs et interprètes via des ateliers de création chorégraphique et de pratique artistique.

Ce projet permet également de renforcer l'ouverture de l'École aux parents. Ceux-ci prennent part aux ateliers de pratique chorégraphique et sont invités à assister à des spectacles.

Reconduite pour la troisième année consécutive, cette action doit son succès à l'implication des équipes pédagogiques et à l'ouverture de ces écoles sur leur environnement. Piloté par la compagnie du chorégraphe Michel Kelemenis au sein des locaux de Klap Maison pour la danse, ce projet est réalisé en partenariat avec la ville de Marseille et en lien avec les seniors de l'association Et maintenant.

En juin, Danse ensemble aboutit à une restitution publique. Cette action d'éducation artistique et culturelle permet aux parents et aux élèves d'être acteurs de la vie culturelle de leur quartier. Ce projet permet d'agir favorablement sur la réussite de près de 120 élèves d'écoles relevant de l'éducation prioritaire et scolarisant de nombreux enfants allophones nouvellement arrivés en France. ■



LA MODERNISATION DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les personnels de l'éducation nationale sont les acteurs essentiels de la Refondation de l'École de la République. Réussir la mise en œuvre de ses nouvelles orientations pédagogiques et éducatives a impliqué de repenser leurs métiers. Un

chantier sans précédent a été ouvert en 2013 : 15 groupes de travail ont été constitués pour chaque catégorie de personnels et, pour la plupart, ont abouti dès décembre 2014. Nourris par un dialogue social régulier, riche et de grande qualité, ils ont permis, ou permettront très prochainement pour encore quelques uns,

de redéfinir, de clarifier et de moderniser les missions, de mieux les connaître, les reconnaître – en termes de conditions d'exercice et de revalorisation – et les faire connaître. Ce sont un million de personnels, enseignants et non-enseignants, dans le public et le privé, qui voient leurs conditions de travail améliorées.

Trois questions à Bernard Lejeune

directeur de cabinet de la ministre

QUELLE EST L'ORIGINALITÉ DE LA DÉMARCHE ?

Pour la première fois, tous les métiers de l'éducation nationale ont été abordés en même temps pour moderniser les missions des personnels et adapter les métiers aux évolutions induites par la Refondation de l'École. Ce travail a été l'occasion d'un dialogue social intense qui a fait émerger des points d'accord. Il a permis de reconnaître des métiers ignorés de tout texte statutaire ou d'en créer de nouveaux, de revaloriser certaines missions essentielles et très peu reconnues. Ce n'est pas fini, il reste des groupes en cours, par exemple pour la création du corps des psychologues de l'éducation nationale.

QUELLES SONT VOS PLUS GRANDES SATISFACTIONS ?

De montrer que tous les personnels participent, chacun à sa façon, à la réussite des élèves et que chaque acteur est essentiel. Je ne peux pas tous les citer mais nous avons pris autant de soin à reconnaître l'implication dans l'exercice de leur métier des enseignants du second degré ou des directeurs d'école, qu'à montrer que les personnels médico-sociaux sont des acteurs incontournables de la vie scolaire. Je mettrai l'accent sur la valorisation de

l'engagement des personnels en éducation prioritaire (REP et REP+), que ce soit sous forme de temps dégagé (REP+), de revalorisation indemnitaire ou d'accompagnement de formation. Jamais le levier RH n'a été si massivement utilisé pour rendre ces écoles et établissements plus attractifs.



RESTERA-T-IL DES CHOSSES À FAIRE QUAND VOUS AUREZ ABOUTI SUR TOUS LES MÉTIERS ?

En quatre ans, nous avons remis en place une vraie formation initiale pour les enseignants et modernisé toutes les missions des personnels. Il restait à repenser le parcours de carrière des personnels, notamment enseignants. Le PPCR nous donne une chance unique de répondre à cet enjeu. Pour les enseignants, c'est construire un rythme d'avancement régulier, avec une revalorisation en milieu et fin de carrière, et surtout des rendez-vous de carrière leur permettant d'avoir de vrais bilans d'étape. Ce travail qui est en cours associera très vite les organisations syndicales. D'autres chantiers seront importants comme la réflexion sur le parcours de carrière des personnels de direction. En matière RH, il y a toujours à faire. ■

LES PRINCIPALES MESURES PRISES PAR GROUPE DE TRAVAIL MÉTIER

	GT	Catégorie de personnels	Principales mesures prises	
PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ASSIMILÉS	1	Directeurs d'école	Plus de temps pour la direction d'école (décharges, aide administrative et simplification des tâches) et revalorisation indemnitaire	
	2	Enseignants spécialisés et Rased	Confortation du travail en équipe et en réseau et professionnalisation renforcée (réforme de la certification en cours)	
	3	Formateurs des 1 ^{er} et 2 nd degrés	Création du statut de PFA ¹ et revalorisation indemnitaire de la fonction de formateur	
	4	Conseillers pédagogiques	Reconnaissance institutionnelle et revalorisation indemnitaire	
	5	Enseignants du 1 ^{er} degré	Création de l'Isae ² et augmentation des promotions hors classe <i>Fonctions spécifiques : groupe en cours</i>	
	6	Enseignants du 2 nd degré	Réforme des « décrets de 1950 » sur les ORS ³ et reconnaissance indemnitaire des missions particulières <i>Mission de lutte contre le décrochage scolaire : groupe en cours</i>	
	7	Conseillers principaux d'éducation	Actualisation des missions et amélioration financière (promotions hors classe et revalorisation indemnitaire)	
	8	Chefs de travaux	Reconnaissance des responsabilités et du positionnement des DDFPT ⁴ et revalorisation indemnitaire	
	13	Personnels contractuels	Nouveaux cadres de gestion pour le public et le privé, meilleure prise en compte des services antérieurs	
	14	Personnels d'orientation et psychologues de l'éducation nationale	Création du corps unique, formation et recrutement des psychologues de l'éducation nationale : groupe en cours	
	15	Métiers de la formation continue	Construction d'un cadre de référence pour les métiers de la formation continue : groupe en cours	
PERSONNELS ENSEIGNANTS ET ASSIMILÉS	9	Personnels de direction	Formation commune de l'encadrement pédagogique	Reconnaissance financière de contextes complexes et de responsabilités stratégiques
	10	Personnels d'inspection		Revalorisation de fin de carrière et redéfinition des missions
PERSONNELS ADMINISTRATIFS DE SANTÉ	11	Personnels administratifs	Plan triennal de requalification et revalorisation indemnitaire pour les personnels de catégories B et C	
	12	Personnels sociaux et de santé	Redéfinition des missions et revalorisation indemnitaire des médecins de l'éducation nationale	

¹ PFA : professeurs formateurs académiques

² Isae : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves

³ ORS : obligations réglementaires de services

⁴ DDFPT : Directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

« Ne plus considérer l'École depuis son sommet, mais à partir de sa base »



Par Claude Lelièvre, historien de l'éducation

La Refondation ne concerne pas (directement) l'ensemble du système éducatif, mais est inscrite essentiellement dans le périmètre de l'école obligatoire. Ce n'est pas une réforme de plus. C'est une refondation de l'École républicaine et laïque.

L'alerte a commencé en l'an 2000 au moment des résultats de la première enquête internationale Pisa. Mais elle a mis du temps à cheminer en raison de la politique dominante en œuvre depuis des décennies, à savoir l'extension des lycées, de l'accès aux baccalauréats et aux enseignements supérieurs (avec un certain souci, plus ou moins recherché, d'élargir la base sociale de l'accès à des postes inégalement convoités ; ce que d'aucuns ont appelé « l'élitisme républicain »).

Mais ce qu'ont révélé les résultats de Pisa, livraison après livraison, c'est que la France était particulièrement inégalitaire aux environs de l'âge de sortie de

l'École obligatoire, dans l'accès aux compétences de base considérées (dans l'accès, en quelque sorte à un « bien commun »). Pire, parmi une trentaine de pays, la France s'est retrouvée parmi ceux où l'écart des résultats entre les élèves de statuts socioculturels favorisés et ceux de statuts socioculturels défavorisés était le plus important. Et cela pouvait aller jusqu'à un écart inégalitaire double de celui de certains pays. Pendant de nombreuses années, on s'est comporté comme si l'élévation du « plafond » devait assurer le relèvement du « plancher ». Eh bien, il s'agit d'opérer mentalement une révolution copernicienne (difficile, compte tenu de notre passé et de nos habitudes) : à savoir ne plus considérer l'École depuis son sommet, mais à partir de sa base (au rebours de notre « élitisme » dit républicain).

Le thème de la Refondation de l'École républicaine doit d'abord et avant tout être compris comme la priorité enfin donnée aux fonda-

tions (c'est-à-dire à l'école maternelle et à l'école élémentaire, puis au collège) et à ce qui est jugé fondamental (à savoir la qualité et la formation professionnelle des enseignants, l'attention privilégiée aux élèves fragiles).

Il s'agit de « re-fondation », ce qui renvoie d'une certaine façon à la fondation historique de l'École obligatoire républicaine et laïque en France. Mais ce n'est pas une restauration. Il s'agit de refonder cette École au XXI^e siècle, pour le XXI^e siècle. Par exemple en prenant en compte le numérique.

Mais aussi en prenant acte de la durée nettement accrue de la scolarité obligatoire en en faisant un ensemble beaucoup plus cohérent (voir la définition des programmes par cycle et d'un seul tenant pour la première fois, avec une cohésion et des complémentarités inédites, permettant d'arriver moins difficilement à leur maîtrise, en particulier pour les élèves les plus fragiles).



**CONCEPTION
GRAPHIQUE ET
RÉALISATION :**

DÉLÉGATION À LA
COMMUNICATION

CRÉDITS PHOTOS :

Page de couverture :
MENESR / Pictoretank -
Xavier Schwebel

Pages 1, 17, 22, 36, 54 :
MENESR / Philippe Devernay

**Pages 3, 4, 8, 11, 12, 13, 14, 18,
19, 20, 30, 31, 32, 38, 43, 44, 48,
50, 51, 55, 57 :**

MENESR / Pictoretank - Joan
Bardeletti, Sophie Brändström,
Jean-Robert Dantou, Magali
Delporte, William Dupuy, Patrick
Gaillardin, Xavier Schwebel

Pages 23, 24, 27, 46, 47, 57 :
Droits réservés

» L'école
change
avec
vous »

DEVENIR ENSEIGNANT

devenirenseignant.gouv.fr



Le site de référence pour tout connaître
de la formation et des métiers de l'enseignement.

 @EnseignerDemain

#RefondationEcole



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE